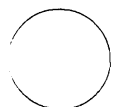


Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous



JAUNE = il est temps de verser !

ROUGE = c'est le dernier !

Edito

Le Chef Seattle a dit

En cette fin de millénaire, face à l'OMC, ne peut-on pas actualiser les paroles du Chef Seattle¹ ? L'histoire nous fait un clin d'œil... En 1855, il répondait à Cleveland, le Clinton/Moore de l'époque, qui pensait que tout s'achetait et se vendait. C'est un texte classique, mais sa criante actualité nous trouble : en tant d'années, nous n'avons donc pas avancé d'un iota ?

« Comment peut-on vendre ou acheter le ciel, la chaleur de la terre ? Cela nous semble étrange. Si la fraîcheur de l'air et le murmure de l'eau ne nous appartiennent pas, comment peut-on les vendre ?

Pour mon peuple, il n'y a pas un coin de cette terre qui ne soit sacré. Une aiguille de pin qui scintille, un rivage sablonneux, une brume légère, tout est saint aux yeux et dans la mémoire de ceux de mon peuple. La sève qui monte dans l'arbre porte en elle la mémoire des Peaux-Rouges. Les morts des Blancs oublient leur pays natal quand ils s'en vont dans les étoiles. Nos morts n'oublient jamais cette terre si belle, puisque c'est la mère du Peau-Rouge. Nous faisons partie de la terre et elle fait partie de nous. Les fleurs qui sentent si bon sont nos sœurs, les cerfs, les chevaux, les grands aigles sont nos frères; les crêtes rocailleuses, l'humidité des Prairies, la chaleur du corps des poneys et l'homme appartiennent à la même famille. Ainsi, quand le grand chef blanc de Washington me fait dire qu'il veut acheter notre terre, il nous demande beaucoup... »

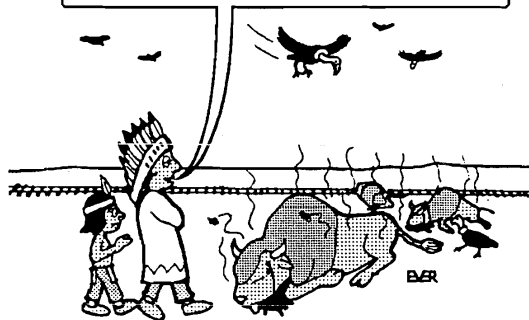
« Les rivières sont nos sœurs, elles étanchent notre soif ; ces rivières portent nos canoës et nourrissent nos enfants. Si nous vous vendons notre terre, vous devez vous rappeler tout cela et apprendre à vos enfants que les rivières sont nos sœurs et les vôtres et que, par conséquent, vous devez les traiter avec le même amour que celui donné à vos frères. Nous savons bien que

l'homme blanc ne comprend pas notre façon de voir. Un coin de terre, pour lui, en vaut un autre puisqu'il est un étranger qui arrive dans la nuit et tire de la terre ce dont il a besoin. La terre n'est pas sa sœur, mais son ennemie; après tout cela, il s'en va. Il laisse la tombe de son père derrière lui et cela lui est égal ! En quelque sorte, il prive ses enfants de la terre et cela lui est égal. La tombe de son père et les droits de ses enfants sont oubliés. Il traite sa mère, la terre, et son père, le ciel, comme des choses qu'on peut acheter, piller et vendre comme des moutons

ou des perles colorées. Son appétit va dévorer la terre et ne laisser qu'un désert... »

« Je suis un sauvage et je ne comprends pas une autre façon de vivre. J'ai vu des milliers de bisons qui pourrissaient dans la prairie, laissés là par l'homme blanc qui les avait tués d'un train qui passait. Je suis un sauvage et je ne comprends pas comment ce cheval de fer qui fume peut être plus important que le bison que nous ne tuons que pour les besoins de notre vie. Qu'est-ce que l'homme sans les bêtes ? Si toutes les

C'est que les blancs appellent le progrès, mon fils, et il vaut mieux que tu t'habitues à ce que ça pue.





Sommaire

Collectif	p 4 à 7
Ateliers préparatoires pour le forum CPAS	4
Les sans emploi en marche	p 8 à 11
ALE hop, au boulot ! (Ingrid Muller)	8
Article 27 : la culture n'est pas un luxe (Roland Mahauden)	9
Cyber 53 : service d'écolage au multimédia	9
Comité des citoyens sans emploi de Bruxelles	10
Témoignages	p 12 à 13
Malaises de travailleurs sociaux en CPAS	12
Echos	p 14 à 23
ATTAC à Seattle (Susan George, Philippe Jalla, Laurent Jésover)	14
Marches Européennes	17
Equipes Populaires : La crise favorise les arnaques (Jean-Paul Lebas)	19
Flora : Services de proximité (Marie-Rose Clinet)	20
Réseau Solidarité. Chine : contre l'oubli des ouvrières brûlées	22
A lire...A débattre	p 24 à 36
Le surendettement à Bruxelles : état des lieux et perspectives (J.-P. Ducart)	24
Succès relatif de l'éthique financière (Pascale Robert)	26
Scrutins automatisés : les limites de l'insoutenable (Nabil Antoun)	30
L'eau, patrimoine de l'humanité (Bénédicte Paquay)	32
Quel commerce, quel développement ?	35
Agenda	p 38

Votre avis nous intéresse !

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions, transmettez-nous vos témoignages ou vos articles.

Le comité de rédaction se réunit le **premier lundi de chaque mois, de 20h15 à 22h15**. Toute participation est bienvenue : pour recevoir les invitations, donner un coup de main, participer au groupe d'envoi... téléphonez à notre secrétariat (02-646.46.33).
A bientôt ?

Comité de rédaction : Nadine Dehaes, Françoise Deroo, Ghislaine De Smet, Véronique Huygens, Bénédicte Paquay, Brigitte Poulet, Eduard Verbeke

Illustrations : Eduard Verbeke

Mise en page : Jean-Michel Melis

Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Edito *(suite)*

bêtes avaient disparu, l'homme mourrait complètement solitaire, car ce qui arrive aux bêtes bientôt arrive à l'homme. Toutes les choses sont reliées entre elles. »

« Vous devez apprendre à vos enfants que la terre sous leurs pieds n'est autre que la cendre de nos ancêtres. Ainsi, ils respecteront la terre. Dites-leur aussi que la terre est riche de la vie de nos proches. Apprenez à vos enfants ce que nous avons appris aux nôtres : que la terre est notre mère et que tout ce qui arrive à la terre arrive aux enfants de la terre. Si les hommes crachent sur la terre, c'est sur eux-mêmes qu'ils crachent. Ceci nous le savons : la terre n'appartient pas à l'homme, c'est l'homme qui appartient à la terre. »

Le Chef Seattle ne serait pas surpris de voir ce qui se passe aujourd'hui. Après tant d'années, l'homme blanc n'a toujours rien appris. Il continue à saccager la terre, et cette fin de millénaire nous le rappelle cruellement. La crise de la dioxine, la marée noire, les OGM... Phill Angell, directeur de communication de

Monsanto, dans un interview au New York Times Sunday Magazine, le 25 octobre dernier déclarait : « *Monsanto ne devrait pas avoir à assurer la sécurité de la nourriture biotechnologique. Notre intérêt est d'en vendre le plus possible* ».

Dans ce journal, l'article sur l'eau, patrimoine de l'humanité, vient comme un écho aux paroles du Chef Seattle.

Nous continuerons à défendre d'autres choix : la vigueur du mouvement d'opposition au Millennium Round, à Seattle, la solidarité entre les citoyens du Nord et du Sud, nous donne le punch nécessaire.

Le troisième millénaire devra être celui de la solidarité et de la sagesse. C'est ce que nous voulons pour nos enfants et pour notre terre.

Ghislaine De Smet, 5.1.2000

à partir d'un texte transmis par Guy Ruiz (Arles), e.mail : Guy Ruiz <ruizg@club-internet.fr>

(1) Chef Dawnish (Nord-ouest des Usa) Seattle (1786 - 1866), qui a donné son nom à la ville américaine.

AG

prochaine AG : lundi 24.1.2000

**de 20h à 22h, à la CNE, 176 Chaussée de Haecht à 1030 Bruxelles
métro Botanique, tram 90 et 94**

Cette assemblée générale sera consacrée à la préparation de notre forum : « Le CPAS en questions ». Nous y ferons le point des différents ateliers (voir pages suivantes), ainsi que des rencontres avec des assistants sociaux et des conseillers CPAS.

Nous discuterons de la structure du forum, ainsi que de l'organisation d'une table ronde après lui.

Bienvenue à tous !

renseignements : 02-646.46.33

Le Collectif prépare le forum...

**Le Collectif organise un forum
le samedi 1^{er} avril 2000**

« Le CPAS en questions »

à l'IHECS, rue de l'Etuve, 1000 Bruxelles

(près de la gare du midi)

Ce forum est préparé par 5 ateliers, ainsi que par des rencontres avec des assistants sociaux travaillant en CPAS. Nous projetons aussi de rencontrer des conseillers CPAS avant le forum.

Pour tout renseignement ou pour participer à l'une ou l'autre réunion, vous pouvez contacter notre permanente, Véronique Huygens, au bureau (de 9h à 12h30 et de 13h à 16h30).

*Serge Van
Israël.*

Atelier 1 : Le minimex : combien et pour qui ?

Après trois réunions, l'atelier « Minimex : combien et pour qui ? » a passé en revue les problèmes majeurs qu'il compte, dans l'avenir, approfondir et auxquels il souhaite apporter des propositions de solutions.

Le premier point à l'étude est le montant du minimex. Celui-ci nous paraît beaucoup trop bas que pour permettre aux personnes dépendant du CPAS d'avoir un niveau de vie décent. La proposition à l'étude actuellement dans l'atelier est de fixer le montant du minimex au niveau du RGPA (quotité insaisissable des rémunérations) soit 32.200 FB / mois.

Le deuxième problème abordé est celui de l'inconditionnalité de l'octroi du minimex et de l'individualisation des droits sociaux. Le nombre de conditions à respecter actuellement pour avoir droit au minimex nous paraît beaucoup trop élevé. Elles sont souvent interprétées de manière différente d'un CPAS à l'autre. Nous

pensons qu'une simplification de ces conditions est nécessaire et nous étudions la faisabilité d'une inconditionnalité plus ou moins grande de l'octroi du minimex. A côté de cela, se pose également le problème des contrôles (cohabitation) auxquels sont soumis les allocataires sociaux et qui leur rendent la vie encore plus difficile. L'atelier regarde les possibilités d'une individualisation totale ou partielle (sans les frais de logement en double en cas de cohabitation) des allocations.

Dans ce cadre là, nous avons également pu aborder la question de l'allocation universelle et comparer les solutions qui en découlent avec les ébauches de solutions en cours d'élaboration dans l'atelier.

D'autres problèmes tels que les pièges à l'emploi, le coût des solutions proposées, la problématique des aides sociales et des aides d'urgence doivent encore être étudiés.

Collectif



Prochaine réunion :
lundi 24 janvier, à 17h30
à la CNE, 176 chaussée de Haecht, 1030 Bruxelles

Atelier 2 : Droit d'association et de défense des minimexés

pour le groupe,
Jean Peeters.

L'atelier s'est réuni deux fois en décembre : 9 personnes. Ce groupe est aidé par Véronique Huygens comme secrétaire, et par Jean Peeters comme modérateur.

Un tour de table permet de constater que tous, nous vivons ou avons vécu des situations d'exclusion sociale : exclusion du travail et puis du chômage. Nous savons donc de quoi nous parlons, nous sommes des « experts » (on en a fait l'expérience). La spirale de l'exclusion se déclenche rapidement.

1- Ce que nous vivons

Dans cette situation, c'est la peur qui domine, la précarité, l'absence de projet à faire, la culpabilisation, parfois même, des séparations difficiles.

Nous vivons surtout dans un état de dépendance vis-à-vis des CPAS qui nous le fait d'ailleurs bien sentir. Cela va jusqu'à la discrimination : il y a les « bons pauvres » et les « mauvais pauvres ». Et de toutes façons, ce ne sont pas des citoyens à part entière, ce sont des « gens à aider, incapables de s'en sortir seuls ». L'arbitraire règne : bloquer un dossier, revenir une autre fois, distribution de tickets de la STIB, de théâtre ou bientôt de cartes de téléphone, mais selon quels critères ???

Bien souvent les personnes concernées ne connaissent pas suffisamment leurs droits, ou n'osent pas exiger qu'on les respecte. De plus, la somme accordée dit bien ce qu'elle dit : minimum d'existence (minim-ex). Elle empêche simplement quelqu'un de mourir, elle lui permet de survivre, mais pas de vivre une vie humaine décente dans ce pays. Par contre « la somme insaisissable » de 32000 Frs est reconnue comme étant la limite inférieure en dessous de laquelle, des créanciers ne peuvent opérer de saisie sur les revenus (sauf pour pension alimentaire).

2 - Certaines de nos réactions

Ou bien on se tait et on râle intérieurement : ça ne change rien à la situation, on accumule des rancœurs ou de l'agressivité.

Ou bien certains se fâchent, et cela devient un cercle vicieux : plus on se fâche, moins on va me respecter et finalement je risque de me faire éjecter par la police. A Liège, le CPAS a demandé l'assistance d'une société de gardiennage pour être présent dans les bureaux des CPAS. La seule réponse actuelle des Communes est donc d'engager, non pas une assistante sociale en plus pour faciliter le travail de tous, mais c'est le bâton et la matraque !

D'autres ont mené une action dans le temps en rédigeant un petit livret photocopié avec le « mode d'emploi du CPAS », les droits, etc. Aujourd'hui, grâce à un autre type d'action, ce livret a été imprimé dans les deux langues en 20.000 exemplaires par le Ministère à l'Intégration sociale. Il est mis gratuitement à la disposition de tous les CPAS et bureaux de police de Belgique pour être donné aux personnes concernées. Mais voilà, rare sont les CPAS qui le distribuent ! Par contre lorsqu'une personne se présente avec ce « Guide des SDF » en mains, les employés sont plus calmes. Ils savent que le gars connaît ses droits !

D'autres ont commencé à informer les gens sur leurs droits à l'intérieur du bureau du CPAS d'une commune, expliquer, raisonner, préciser etc. Apparemment cette action va dans la bonne direction, car des personnes reprennent confiance en elles et commencent à revendiquer leurs droits. Mais évidemment, cela ne plaît pas à l'administration qui a menacé les « auteurs de trouble », les a fait expulser du bureau du CPAS. Qu'importe, jusqu'à présent l'action continue en bravant les menaces, des tracts ont été distribués expliquant les droits etc.

3 - Projet :

- Comment continuer et amplifier l'information (conscientisation) ?
- Quelle est la philosophie qui sous-tend le règlement d'ordre intérieur des CPAS ?
- Il y a plusieurs groupes de minimexés qui commencent à se réunir et à réfléchir pour agir, comment les rencontrer ?
- Beaucoup de minimexés actuels sont d'anciens chômeurs qui avaient du travail et

Renseignements :
Véronique
Huygens, 02-
646.46.33

Collectif



qui ont cotisé dans des syndicats. Que pensent et que vivent les syndicats par

rapport à nous ? Nous nous sentons également exclus par eux ?

Prochaine réunion avec d'autres groupes ou délégués de groupes le mardi 18 janvier à 14h, 47 rue Malibran, 1050 Bxl.
Il y aura peut-être des gens de syndicats.

Prédrag Grcic

Atelier 3 : Politiques de mise au travail par les CPAS

*Renseignements :
Véronique
Huygens, 02-
646.46.33*

L'atelier sur la mise au travail par les CPAS s'est réuni à deux reprises.

La première a donné lieu à la définition de la marche de travail : trois séances, chacune portant sur un ou des dispositifs bien précis, La seconde réunion portait sur les PTP et les

articles 60.

Le but de chaque réunion est de dégager quelques enjeux de ces dispositifs de mise au travail, de relever leurs points positifs et négatifs.

La prochaine réunion est programmée le 25 janvier à 13h30, 47 rue Malibran, 1050 Bruxelles, et portera sur les ALE.

Toute personne, qu'il s'agisse d'un utilisateur ou d'un praticien, qui dispose d'une connaissance de ces dispositifs est la bienvenue.

*Ghislaine De
Smet.*

Atelier 4 : Création d'emplois de proximité

*Renseignements :
Véronique
Huygens, 02-
646.46.33*

Les villes constituent un réservoir d'emplois

A notre première réunion, nous avons invité Michel Van Roye, échevin à la ville de Bruxelles, qui a été l'initiateur de rencontres entre les échevins de la propreté publique de 12 grandes villes (Bxl, Liège, Namur, Charleroi, Mons, La Louvière, Anvers, Gand, Bruges, Hasselt, Louvain) depuis 1997. Il y a un large consensus entre les échevins sur la nécessité d'augmenter le nombre de travailleurs engagés dans les différentes communes, car leur nombre est nettement inférieur aux besoins. Les propositions développées dans le Plan Lombardo pour l'emploi étaient une des pistes étudiées.

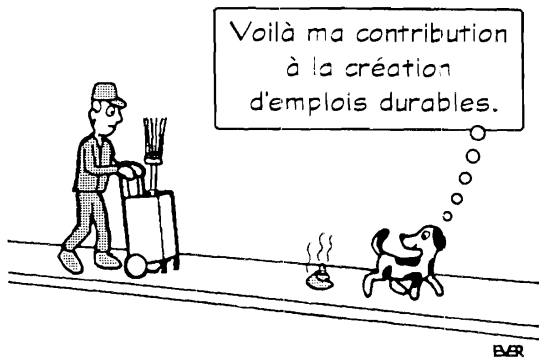
Comment parvenir à engager des ouvriers pour la ville dans un contexte d'assainissement budgétaire ? La ville de Bruxelles, par exemple, a dû désengager du personnel, visant à réduire le cadre à 70% de ce qu'il était en 1972.

Résultat : on est passé de 211 balayeurs au début des années 80 à moins de 90 actuellement ! Michel Van Roye estime qu'il faudrait 300 balayeurs à Bruxelles : les grandes villes sont un employeur potentiel important, mais n'en ont pas les moyens budgétaires. L'argent public investi dans les allocations de chômage et de minimex serait mieux utilisé pour financer en partie des emplois corrects, à durée indéterminée (pas des « petits boulots » !).

Ce groupe d'échevins a interpellé la Ministre Miet Smet, puis Vanden Bossche. Actuellement Charles Picqué, Commissaire à la Ville, vient de les rencontrer. Les échevins ont insisté sur l'importance d'engager les personnes à durée indéterminée, pour valoriser ces fonctions. Le Commissaire Picqué vient de s'engager à dégager 60 millions par an (pendant 3 ans) pour l'emploi dans la ville de Bruxelles. Cet effort sera-t-il aussi réalisé pour les autres villes ? Fin novembre, les échevins ont rendez-vous avec

Collectif





Un emploi pour Rosetta : une production de Lauretta

Plusieurs aspects du projet présenté par la Ministre Onkelinx incitent à l'optimisme. Elle apporte en effet une réponse à une problématique maintes fois soulignée, à savoir l'enlèvement des moins de 25 ans dans un chômage de longue durée. Mais d'autres points restent inquiétants.

Il n'y a notamment guère d'amélioration par rapport au stage des jeunes... Le plan Lauretta risque de décevoir Rosetta. Des cadeaux, des primes aux entreprises pour des jeunes en déprime ? Et si le plan Lauretta ressemblait plutôt aux directives européennes, ou à la politique d'emploi des jeunes en Grande Bretagne ?

la Ministre Onkelinx. Comment pérenniser ces emplois ? Idéalement il faudrait prévoir cela dans la dotation des communes. Affaire à suivre...

Lahoucine Tazribine, des Jeunes CSC, sera notre invité au prochain atelier et décortiquera pour nous le plan Rosetta, le jeudi 20 janvier, à 18h, à la CNE, 176, Chaussée de Haecht à 1030 Bruxelles.

Atelier 5 : Droits de base et droit de recours

Cet atelier, qui sera animé par Martine Hermand, avocate, est destiné à pointer, avec des minimexé(e)s de différents CPAS, les différents aspects concernant la manière dont les CPAS répondent aux problèmes des personnes qui demandent leur aide.

Ce sera également l'occasion d'examiner comment s'exerce leur droit de recours en cas de conflit avec l'administration.

L'atelier vise à établir une série de propositions élaborées par des minimexé(e)s, qui seront présentées au forum le 1.4.2000.

Le premier atelier aura lieu le mardi 25 janvier à 20h, au 47 rue Malibran, 1050 Bruxelles. Bienvenue à tous.

Collectif



ALE hop, au boulot !

Ingrid Muller,
27 rue Méan,
4020 Liège,
tél : 04-
344.58.88

Une scène issue du spectacle de théâtre-forum Menu Plaisir, proposée par « Acteurs de l'Ombre ».

Annie n'aime pas les sucettes...

Annie est chômeuse cohabitante ayant atteint la date de péremption de ses droits aux allocations de chômage. Afin d'éviter une exclusion, elle se fait suer pour l'ALE chez un officier en retraite dont le cynisme n'a d'égal que la lubricité. Faire la boniche pour 150 balles de l'heure chez un pervers pépère pour qui le petit personnel est taillable, corvéable et tripotable à merci, c'est loin d'être Byzance. D'ailleurs, ce n'est pas à Byzance que cela se passe, mais quelque part au royaume de Belgique.

Madame Woyzceck, quant à elle, n'est plus chômeuse... pour six mois. Elle a eu l'avantage de décrocher un véritable « emploi », - précaire, certes, mais ô combien valorisant ! Son turf consiste à enquêter auprès des utilisateurs de services ALE, afin de mieux rencontrer leurs exigences. Voilà donc ce qui l'amène chez le Sieur de la Bassine. Les questions que Madame Woyzceck est tenue de poser sont parfaitement odieuses : « *Votre chômeur sent-il mauvais ?* », « *Est-il trop peu intelligent ?* »...

Annie doit assister, impuissante, aux réponses sordides et pétries de mauvaise foi du vieux kroumir, assénées comme des jugements, sans avoir voix au chapitre.

C'est moche, hein, comme histoire ?

Vous vous demandez ce que vous pourriez faire pour modifier un tel scénario ?

C'est pour ça que Acteurs de l'Ombre, troupe de théâtre-action liégeoise, vous propose cette

histoire, extraite de leur spectacle de théâtre-forum « Menu Plaisir ».

Vous pourrez monter sur scène et remettre la tête entre les deux oreilles de ce vieux débris réac. Ou encore, remplacer n'importe quel

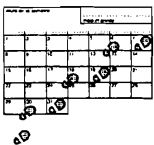


personnage pour tenter de faire prendre à cette situation une tournure plus heureuse. C'est vous qui décidez. C'est ça le théâtre-forum.

Où voir prochainement ce spectacle ?

Le lundi 14 février 2000 à 14 h, FGTB de Charleroi, 36-38 Bd Devreux.
Rens. et réserv. : Daniel Marata, 071-31.62.22

Les sans emploi en marche



Pour tout renseignement sur les spectacles proposés et sur les dates et lieux de représentations, n'hésitez pas à contacter Ingrid Muller (voir coordonnées ci-dessus)

Article 27 : La culture n'est pas un luxe !

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts (...) et des bienfaits qui en résultent »

Extrait de l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

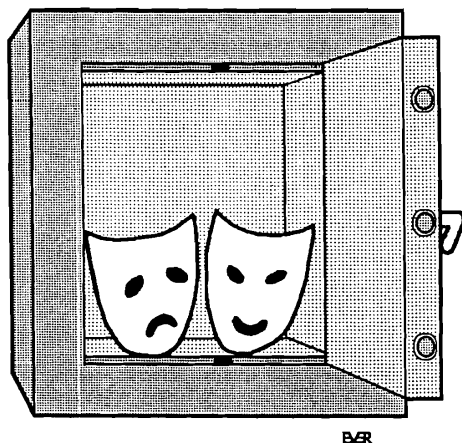
Roland Mahauden, président de l'asbl Article 27.

La culture est un lien social fondamental qui doit être accessible à tous. Le nier c'est parachever au bulldozer les fossés d'exclusion déjà existants. L'art, tout comme l'engagement social, n'est pas une chose innocente.

C'est pourquoi il faut que les artistes et les travailleurs sociaux s'unissent et mettent tout en oeuvre pour faciliter aux plus démunis l'accès à la culture, sous toutes ses formes. Pour que les lieux de spectacle ne deviennent pas - comme c'est souvent le cas - des boutiques de luxe réservées aux seuls nantis. Pour que la culture ne devienne pas - comme la médecine ou la justice - de classe. Pour que les exclus reviennent parmi les autres.

plus démunis assis côte à côte dans des fauteuils de théâtre, de cinéma, d'opéra...avec, ensemble, le même plaisir ou la même exigence artistique.

C'est dans la foulée d'un projet pilote initié en février 1999 par le Théâtre de Poche en collaboration avec Isabelle Paternotte qu'est née l'asbl « Article 27 ».



Avec le soutien de la Cocof, Article 27 a offert pendant quatre mois l'accès à 160 manifestations culturelles pour le prix de 50 FB.

Aujourd'hui, Article 27 a passé une convention avec 35 partenaires culturels (théâtres,

cinémas, centres culturels, théâtre pour enfants, salles de concert de musique classique) et 77 partenaires sociaux (CPAS, Missions locales, Maisons d'accueil...)

En espérant que bientôt on puisse voir ou imaginer - et cela sans la moindre démancheaison démagogique - bourgeois et

*Renseignements :
Isabelle Paternotte,
Article 27,
Tél : 02-646.30.28,
Fax : 02-647.28.22, e-mail :
article27@hotmail.com*

Cyber 53 : service d'écolage au multimédia

CYBER 53, s'attache à initier un public large, à l'utilisation d'Internet. L'objectif est de permettre de mieux se positionner sur le marché de l'emploi.

L'initiation est subdivisée en différents modules complètement indépendants les uns des autres :

- Module **A** : Utilisation du courrier électronique
- Module **B** : Recherche sur le Web

- Module **C** : Création d'une page Web contenant un CV à placer sur le Net à envoyer par e-mail

Les cours se donnent tous les lundis et mercredis de 9h à 12h30 (2 x 3 heures).

Le prix est fixé à 1000 FB par module pour les demandeurs d'emploi.

*Responsable :
Assia Bel Rhali, 47 rue Malibran,
1050 Bruxelles, Tél :
02-648.95.94,
fax : 02-648.98.17, e-mail :
idee53.cyber@misc.irisnet.be*

Comité de citoyens sans emploi de Bruxelles

Qui sommes-nous ?

Un groupe de citoyens principalement sans emploi qui avons décidé de nous mobiliser pour lutter contre la précarisation liée au manque d'emploi. Nos valeurs de base sont le respect, l'entraide, la non-violence. Nous sommes attachés à notre indépendance.

(1)
Renseignements :
André Sandra,
GSM : 0486-
30.00.73 ou
Kim Le
Quang, tél. :
02-644.04.48.

(2)
Renseignements :
Claire André,
10 rue Jean
Baudoux, 1090
Bruxelles, tél.
et fax: 02-
479.39.82 ou
email:
andrecla@
linkline.be;
Eric Matrige,
tél. : 02-
216.59.73

(3)
Renseignements :
Claire André,
tél. et fax: 02-
479.39.82 et
email:
andrecla@
linkline.be

Nous nous organisons par nos propres moyens. Nous avons ouvert un numéro de compte : 000-0567969-34. Vous pouvez nous soutenir via ce numéro de compte. Nous avons grand besoin de petits sous pour faire de grandes rivières...

Quelles sont nos activités ?

Nos activités se situent principalement à Ixelles. Mais nous collaborons aussi avec d'autres groupes.

1. Le Comité de défense de minimexés¹

Il est à la fois un lieu convivial, une permanence sociale et un syndicat de minimexés.

Tous les mercredis soirs (19h30) et les jeudis midi, nous accueillons les minimexés et répondons à leurs questions. Nous y assurons une permanence sociale sans même nous présenter aux élections communales.... Nous la continuerons après les élections.

Lieu de rendez-vous : chez André Sandra, **31 rue E. Cattoir, à 1050 Ixelles**, tout près du boulevard Général Jacques et de l'avenue de la Couronne.

Notre comité de défense fait circuler actuellement une lettre ouverte aux conseillers communaux et du C.P.A.S. d'Ixelles (disponible sur demande, voir coordonnées ci-contre) :

En effet, le 8 novembre dernier, le budget du CPAS a été approuvé par le conseil communal. Dans la note de politique générale, notre comité relève les points suivants : « *L'insertion socio-professionnelle et la lutte contre l'exclusion par un renforcement de notre politique en matière de mise à l'emploi par le biais de l'article 60 et depuis 1998 par le recours à l'article 61* ».

Nous craignons une « politique sociale active », où le pauvre n'aurait plus droit à aucune

allocation sociale s'il ne travaille pas, et ceci sous un contrat très précaire (n'est-ce pas l'orientation de la politique européenne ?).

De plus, le budget nous semble beaucoup trop bas par rapport aux besoins de la population et nous demandons une augmentation pour qu'elle puisse bénéficier de plus d'aide sociale.

2. Le Comité de défense des chômeurs²

Il se réunit deux fois par mois :

- **Le deuxième mardi du mois à 18h30**, il s'agit d'une soirée conviviale-débat autour d'un thème.

Le 8 février 2000, à la Maison du Vélo, 15 rue de Londres, à Ixelles (pas loin du bureau de pointage), nous accueillerons nos amis français de St-Omer, Jean-Marie Honorez et ses compagnons. Ils ont fondé le Mouvement européen des chômeurs. Nous serons heureux d'en savoir plus sur ce mouvement. Nous projetons d'y adhérer. Jean-Marie a été récemment condamné à trois mois de prison avec sursis et à 20.000 FF d'amende pour avoir empêché des huissiers de saisir chez des gens qui n'avaient quasiment plus rien.

- **Le quatrième mardi du mois à 14h30**, rendez-vous à la Maison du Vélo, 15 rue de Londres, à Ixelles (pas loin du bureau de pointage) pour des rencontres-convivialité. Nous n'aurons pas de thème précis à aborder. Autour d'un morceau de gâteau, d'un café, nous discuterons à bâtons rompus. Toute question sur la législation du chômage, toute idée d'action pourra y être abordée.

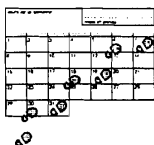
3. Le lieu de parole et de solidarité³

Nos bases de travail sont la convivialité, la solidarité, la liberté de parole et d'action. Nous essayons de nous informer de nos droits et de l'actualité.

Nous nous réunissons les premier et troisième jeudi du mois à 18h30 au MIR-IRG, 35 rue Van Elewijck, à 1050 Ixelles, tout près de la place Flagey. Notre programme pour janvier et février est le suivant :

Le 18 janvier 2000 nous parlerons de la nourriture. Comment se nourrir valablement

Les sans emploi
en marche



quand on a peu de moyens. Nous échangerons des trucs et tuyaux, sans oublier d'en savoir plus sur les O.G.M.

Le **1^{er} février 2000** nous accueillerons la réalisatrice Sandrine Dryvers qui viendra nous présenter son film « Alter Égaux ». Des chômeurs et des travailleurs se succèdent pour témoigner du travail et de l'absence de travail. Est-ce que la vie c'est travailler ?

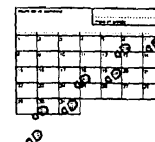
Le **15 février 2000**, Corine Gobin, enseignante et chercheuse à l'U.L.B. viendra nous parler de son livre « L'Europe syndicale » aux éditions Labor.

Un groupe d'informations va bientôt se constituer. Il se réunira pour la première fois dans le courant du mois de février. Dans un premier temps, nous travaillerons sur le sujet de la mondialisation, de l'O.M.C. et du millennium round.

Des dossiers de presse ont été réalisés à l'occasion de sujets traités en décembre au lieu de parole ou au comité de défense des chômeurs : les visites domiciliaires et le millennium round (début).

Si vous désirez nous rejoindre, faites-nous signe.

Les sans emploi
en marche



Wolu-Services

Groupe de parole (GPPSE) et bulletin de liaison (l'Ardoisière)

Renseignements : Guy Dumonceau, 63 / 2 avenue Andromède, 1200 Bruxelles, Tél : 02- 761.11.87

P'tit Ciné

A partir de janvier, en plus des séances du « Documentaire à 20h30 » à l'espace Delvaux (Boitsfort), le **Ptit Ciné** proposera une séance chaque mois au musée du cinéma (rue Baron Horta, 9 1000 Bruxelles).

Une occasion de valoriser l'énorme fonds documentaire de la cinémathèque.

Renseignements :

Ptit Ciné : 02- 503.11.94 ou ptitcine@yahoo.com

Malaises de travailleurs sociaux en CPAS

Témoignage de deux travailleurs sociaux en CPAS.

Les intertitres sont de la rédaction.

Entre le marteau et l'enclume

Les travailleurs sociaux au sein d'un Centre Public d'Aide Sociale sont situés entre deux pôles : d'un côté, la loi et la hiérarchie, de l'autre, les personnes dans le besoin. L'idéal serait d'équilibrer la balance, chose qui est loin d'être simple ! D'où des impressions pénibles ressenties à des degrés divers par les travailleurs sociaux.

Très souvent, les travailleurs sociaux sont sollicités par des personnes qui se déclarent dans le besoin et qui leur demandent d'agir dans l'urgence. Cette aide urgente est prévue par la loi et, au cas par cas, sera accordée ou refusée. Le travailleur social doit tenir le rôle d'intermédiaire entre la personne demandeuse et ce que la loi lui impose. Ce rôle ingrat est difficile à tenir. D'autant plus lorsqu'un dysfonctionnement du CPAS, se traduisant par exemple par une lenteur ou une erreur administrative, grippe les rouages.

L'aide urgente reste exceptionnelle, toute proposition d'aide devant être accordée par un Conseil. Il arrive d'ailleurs que les travailleurs sociaux se sentent brimés par leur hiérarchie dans leur liberté de présenter des propositions d'aide au Conseil, car certaines pratiques de filtrage ont lieu. Si toutefois cette aide urgente est délivrée, les travailleurs sociaux peuvent parfois se questionner sur la cause réelle de l'octroi. S'agit-il d'étudier concrètement la situation entraînant l'urgence... ou de calmer l'agressivité des gens ?

Les travailleurs sociaux éprouvent l'impression de servir de tampons entre les décideurs politiques et administratifs, voire la société, d'une part et les demandeurs d'aide d'autre part. Ils sont très souvent contraints de sauver l'image de marque du CPAS, de préserver la face de l'institution aux yeux du public, alors qu'ils ne réussissent pas à faire entendre le point de vue du public au CPAS, institution qui refuse souvent de fléchir son formalisme.

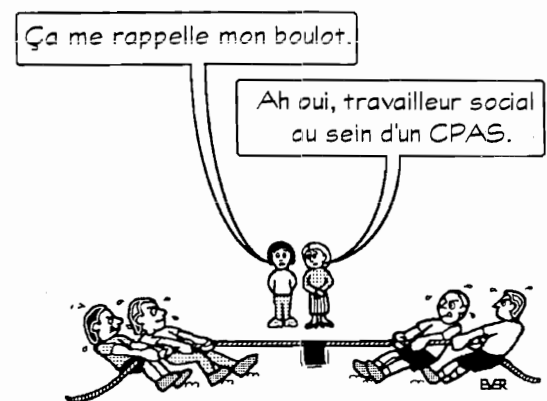
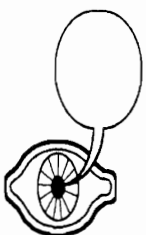
Les travailleurs sociaux sont freinés par les traditions de l'administration et les résistances à l'innovation. La réponse à des demandes de changement peut prendre plusieurs années. Comme tous les agents du service public, ils sont limités dans leur droit de témoigner en raison de leur « *devoir de réserve* ». Ils sont

tenus au secret et ne peuvent ternir l'image de l'institution. Parfois cette obligation, lourde à assumer, de faire admettre au public les difficultés et les contraintes de l'administration (qu'elles soient financières ou autres) alors qu'ils jugent eux-mêmes la situation inacceptable, les oblige à se montrer intransigeants, sans pouvoir apporter une explication valable à la personne en détresse.

Se demandant parfois s'ils sont au service des usagers ou d'un service financier, administratif et/ou informatique, les travailleurs sociaux se sentent bloqués et craignent d'être perçus comme complices de pratiques qu'ils critiquent, sans réussir à les changer. Coincés entre leur déontologie et leur hiérarchie, ils sont gênés dans l'application de l'esprit ou même de la lettre de la loi.

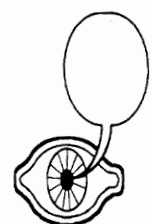
Au sein d'un CPAS, les travailleurs sociaux se retrouvent à certains moments face à l'incompréhension de collègues d'autres services qui n'ont aucune formation sociale, impuissants à établir une communication rendue impossible par des préjugés tenaces. Leur travail n'est ni valorisé ni expliqué. Ils doivent défendre seuls, sans soutien hiérarchique, les usagers face à leurs collègues.

Témoignages



Un travail à la chaîne

Autre difficulté dans un travail qui se devrait avant tout social : l'obligation de travailler à la chaîne ! Un manque croissant de personnel, des demandes de plus en plus nombreuses et urgentes, une mauvaise répartition des tâches (entraînant une besogne administrative



accablante) détournent les travailleurs sociaux de leur réelle mission. Ils n'arrivent pas à écouter authentiquement les usagers et donc, se posent des questions quant à la valeur de leur travail social. Vu le manque de temps, ils ne peuvent mettre en place aucun système préventif.

En raison de ces conditions de travail, les travailleurs sociaux en CPAS se sentent coupés du reste du monde social. Ils n'ont que de brefs contacts avec les autres services sociaux privés ou publics, qui travaillent avec les mêmes personnes et familles.

Il leur est continuellement demandé de se former, mais leur travail n'est nullement allégé pour l'occasion. Parfois, ils ne disposent d'aucune bibliothèque, hormis quelques ouvrages de référence, ils n'ont pas accès à des revues spécialisées. On ne leur offre pas plus la possibilité de faire appel à des spécialistes comme des psychologues ou des juristes.

Dans certains CPAS, un local de réunion est un luxe. Les travailleurs sociaux ne se rassemblent qu'autour de points critiques. Le travail en équipe est faible. Il n'y a pas de réflexions collectives méthodologiques. Cet isolement leur donne parfois le sentiment qu'ils manquent de cohérence dans leurs pratiques à l'égard des usagers qui mériteraient un traitement uniforme, dans un esprit d'équité.

Lorsque les travailleurs sociaux prennent le temps de se former, de lire, de réfléchir avec des collègues, ils ont la sensation de le faire au détriment des usagers. Vous comprenez leur sentiment de culpabilité !

Un malaise général

Cet ensemble de malaises provoque beaucoup de stress et de frustration qui à la longue, se traduisent par des congés de maladie fréquents (la plupart contrôlés), des demandes de congés de différentes sortes ou de mutation dans d'autres services et dès lors par un taux de rotation des travailleurs sociaux préjudiciable aux usagers.

En effet, les usagers ne peuvent que souffrir de cette tension constamment présente. Ils ne

peuvent que se sentir constamment bafoués dans leur humanité et frustrés, eux aussi, par le manque de prise en considération.

Malheureusement, aucun remède miracle n'a encore été découvert. S'il existait, il serait depuis longtemps absorbé car personne ne peut accepter un tel dysfonctionnement du système. La hiérarchie elle-même est coincée par des lois mal réfléchies. Le montant du minimum de moyens d'existence pose aussi certaines questions.

La hiérarchie est en effet située elle aussi entre deux pôles avec, d'une part, les exigences de la loi et, de l'autre, les exigences des travailleurs sociaux confrontés à une détresse grandissante au niveau social.

Ce schéma du travail social au sein d'un CPAS peut paraître paniquant. Le but de cet article était d'expliquer le malaise des travailleurs sociaux qui, vu la rencontre directe, peut être ressenti par les usagers.

Une note positive

Des sentiments positifs sont par ailleurs éprouvés, qui poussent les travailleurs sociaux à se battre pour sauvegarder l'humanité dans un travail qui ne « devrait » pas seulement mais qui se « doit » de rester social.

De simples paroles, de simples gestes, un remerciement, un sourire sont autant de gratifications de la part des usagers. Ce rôle d'intermédiaire tenu par les travailleurs sociaux leur permet aussi d'être au premier rang face à un usager qui émerge grâce au service apporté. Les visites à domicile effectuées par les travailleurs sociaux leur permettent de rencontrer les richesses des personnes dans toutes leurs différences. Ils sont amenés à côtoyer différentes cultures; une réflexion constante les éveille au monde.

L'énergie et la capacité de réaction de certaines personnes en détresse peuvent chaque jour étonner. Là se construit la force des travailleurs sociaux et leur espoir d'un nouveau siècle où le monde social sera réellement considéré, où ce monde pourra réellement exister et évoluer.

ATTAC à Seattle

*Susan George,
présidente de
l'Observatoire
de la
Mondialisation,
vice-présidente
d'ATTAC ;
attac@attac.org*

Qu'est-ce qui m'a le plus frappée à Seattle ?

Vendredi et samedi, la foule à Benaroya Hall, salle louée pour la circonstance par l'International Forum on Globalisation, pleine à craquer avec 2500 personnes et du monde dehors, applaudissant debout nos discours anti-OMC et gonflées à bloc pour lutter contre cette mondialisation.

Le dimanche, l'adhésion pleine et entière du mouvement pacifiste américain qui arrive par sa propre analyse au combat contre l'OMC, lui qui avait toujours dans le passé fait cavalier seul.

Les jours suivants, le nombre incroyable de jeunes dehors prêts à rester debout des heures durant, soudés pour ne laisser passer aucun délégué officiel. L'unité totale entre personnes défendant des causes somme toute assez différentes [environnement, consommateurs, syndicats, etc.]

La volonté de rester absolument non-violent lorsque s'abattaient sur nous des gaz au poivre

en fin de journée, mardi. La réprobation universelle contre les quelques casseurs anars tous en noir et très isolés. (Quelques témoins font état de provocations policières plus précises, des incitations à la violence par ceux-là mêmes qui, ensuite, faisaient arrêter les protestataires).

J'ai eu presque l'impression que les gens se sentaient de nouveau « autorisés » à faire de la politique, à s'attaquer aux puissances de l'argent, aux Transnationales qui mènent la mondialisation à travers l'OMC. C'était le calme et la détermination, mais aussi la fête. Un moment rare dont je remercie le ciel de m'avoir permis d'en être témoin et participante.

Les négociateurs européens aimeraient sans doute mieux crever qu'admettre l'efficacité des protestations à Seattle, il n'empêche ! (...) Les ministres européens de l'environnement présents à Seattle savaient fort bien qu'ils ne pourraient pas justifier ce revirement auprès de leurs opinions publiques. (...)

Impressions d'un citoyen dromois à Seattle

*Philippe Jalla,
membre du
Comité local
Drôme
Ardèche,
Email :
attac26-07@
attac.org*

Que peut observer un citoyen français, ou lambda, mandaté par lui-même, c'est à dire libre de penser, d'écrire, et de rêver ?

Il y avait deux sommets, comme à Cannes : le "in" et le "off"

Les deux étant officiels, je m'excuse de ne pas trouver d'autres termes. On pourrait peut-être dire le business d'un côté, et les ONG de l'autre. Ce serait trop simple ! Il faut savoir qu'aux Etats Unis, le MEDEF ou la FNSEA, au même titre qu'un syndicat de producteurs de maïs transgénique du groupe de CAIRNS sont des ONG. Mais pourtant me direz-vous, ces derniers ne font-ils pas du business et du lobbying ? Eh bien oui, je crains que ce ne soit d'ailleurs certaines de leurs activités les plus notoires. Tout ceci, pour vous dire qu'à Seattle, tout n'était pas très clair ; et ce, aussi bien dans le "in" que dans le "off".

D'innombrables conférences se sont tenues à Seattle, pour la majorité fort intéressantes. Néanmoins, il ne faut pas s'imaginer la contestation ou l'opposition à l'OMC avec les mêmes revendications qu'ici. J'ai assisté à un meeting avec les copains de la Confédération Paysanne où on nous a demandé d'expliquer à notre voisin quelle action nous avons déjà réalisée dans notre vie pour lutter contre la faim. Rien de moins. (...)

Formes diverses de contestation

Cela vous illustre à quel point la contestation peut revêtir aux Etats-Unis des formes diverses : les églises sont omniprésentes par exemple. Il ne faut pas se leurrer non plus lorsque les "Steelworkers", les syndicalistes de l'acier sont dans la rue : leurs revendications, même dans ce contexte particulier qu'est la lutte contre l'OMC, ne sont que corporatistes, ne



visant qu'à maintenir leurs propres emplois coûte que coûte. Ces syndicalistes là, en tout cas, pour l'immense majorité d'entre eux, n'ont aucune conscience des subtilités ou des perversions des négociations. Quant au tiers-monde, ils s'en foutent royalement.

Donc, un type de contestation cléricale ou charitable, et une autre forme corporatiste ou égoïste. Je serais curieux de connaître leur poids exact. Néanmoins, certains de ces groupes étaient parmi les opposants à l'OMC, alors qu'ils auraient tout aussi bien pu faire du lobbying au sein du centre de conférences. Il me semble donc, que tout n'est pas aussi simple que ce qu'ont bien voulu nous en dire les médias.

Que s'est-il passé à Seattle dans la rue ?

Eh bien, je vous le dis : pas de quoi appeler au couvre-feu, si ce n'est que cette mesure est obligatoire pour faire intervenir la protection fédérale : leurs GIs de l'intérieur. Quelques vitrines brisées (moins de dix), au moins une de pillée, une poubelle en feu (que vous avez dû tous voir), et des gaz lacrymogènes qui sont tout de même plus méchants que les nôtres. Pas mal de flics façon Robocop à cheval, en vélo, à pied, et des sirènes comme au cinéma. Croyez-moi, il n'en faut pas beaucoup pour

terroriser une ville très bourgeoise et très riche. L'Américain est paranoïaque.

On m'avait dit que le trente, jour de la manif, je ne pourrais en aucun cas arriver au centre ville avec mon véhicule. Étant en banlieue, je décidai tout de même de partir avec celui-ci, avec deux heures d'avance. J'ai mis vingt minutes pour parcourir ces vingt kilomètres d'autoroute. C'est anecdotique, mais révélateur. Le centre ville bloqué ? Que nenni. Le bruit des hélicos ? Si certains ont cru y voir "Apocalypse Now", ils auraient peut-être dû oublier Wagner, ou baisser le son de leur walkman. (...)

Les commerçants de Seattle n'ont pas perdu des millions de \$ comme on veut bien nous le dire. Cette consommation entre Thanksgiving (pour remercier les indiens d'avoir accueilli les pionniers...) et Noël n'est que reportée d'une semaine. Tout va bien à Seattle town.

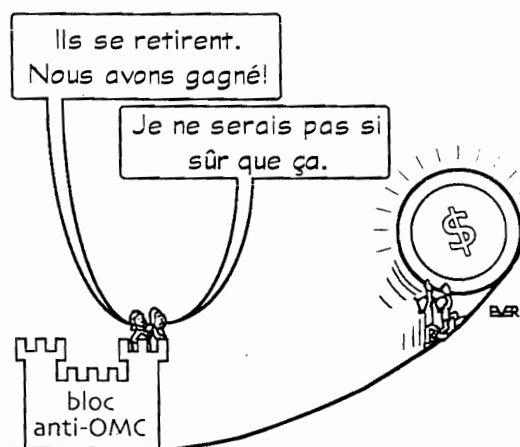
Cet exercice de dédramatisation des événements se voudrait un contre-point aux médias (tout au moins à ceux que j'ai pu voir là-bas). Néanmoins, il ne saurait enlever quoi que ce soit à la victoire des anti-OMC et à l'immense espoir qu'il suscite déjà dans le combat planétaire à venir. En ce sens, Seattle a été un mouvement historique que le futur nous confirmera certainement.

Pot de fer, pot de terre

Victoire

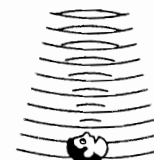
Il faut encore répéter le mot puisqu'il représente bien l'état des choses, aujourd'hui, une semaine après l'annonce de l'échec de la réunion ministérielle qui s'est déroulée à Seattle.

La victoire est d'abord celle contre l'opacité, l'éloignement, l'impossibilité d'agir, pas encore celle que chaque citoyen est en droit d'attendre contre la dictature. La victoire a été remportée



Laurent
Jésover,
rédacteur,
journal@
attac.org

par les personnes qui se sont retrouvées dans la rue durant cette semaine du 27 au 3 décembre à Seattle, à Chicago, à Prague, à Oslo, à Londres, à Genève, à Bruxelles, à



Montréal, en France dans 75 villes, etc. Mais la victoire a été aussi remportée par celles et ceux qui, absents de la rue au jour dit, n'en ont pas moins participé, sous toutes les latitudes, tout simplement en s'informant, en en parlant avec leurs voisins, en interpellant leurs élus. (...)

Après l'AMI nous avons eu Lamy qui lui non plus n'a pas supporté la lumière. La transparence et la démocratie ne sont décidément pas les moteurs de l'OMC.

Ne nous trompons pas de victoire

Si la réunion de Seattle a été un échec, les négociations, elles, n'ont été que retardées. Elles re-débuteront le 10 janvier à Genève. Si nos ministres et autres « représentants » n'ont pu se mettre d'accord et ont tout simplement échoué, l'OMC n'en a pas encore été ébranlé. Elle fonctionne comme avant.

Nous (ATTAC et plus de 1400 autres organisations dans le monde) demandons un moratoire, nous avons obtenu un retard.

Nous demandons un examen des conséquences du fonctionnement de l'OMC depuis sa création, c'est à dire depuis 5 ans, et nous ne l'avons pas.

Nous demandons plus de transparence et de démocratie dans le fonctionnement de cette institution internationale, et nous n'avons reçu que les brouillards de gaz au poivre et autres lacrymogènes en échange.

La pieuvre se réfugie donc dans son trou après avoir lâché son nuage d'encre. Il faut l'y poursuivre et y braquer notre projecteur. Il nous faut des réponses. Il nous faut des réponses de la part de l'OMC et des principaux états membres. (...)

Continuons ensemble. La pieuvre est dans le trou et nous allons l'y poursuivre.



Marches européennes

Coordination européenne : Bruxelles, 13-14 novembre 1999



Les Marches européennes sont connues pour les grandes mobilisations qu'elles ont organisées avec d'autres réseaux à l'occasion notamment des sommets de l'Union Européenne qui traitent des questions de l'emploi, du chômage, de la précarité et des exclusions (Amsterdam, Luxembourg, Cardiff, Vienne et Cologne).

Elles ont été aussi un lieu de réflexion et de débats pour avancer dans l'élaboration des revendications par-delà les frontières nationales.

Cette année, il nous fallait faire le point de la situation en Europe, des résultats de nos initiatives, mais aussi de nos capacités à poursuivre efficacement notre action.

Ces 13 et 14 novembre 1999, onze pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hollande, Italie, Luxembourg, Suède) et une soixantaine de participant(e)s se sont retrouvées à la Coordination.

Trois commissions se sont tenues : l'une sur la question des minima sociaux et des droits, l'autre sur les initiatives et le Parlement des chômeurs. La dernière, plus restreinte, aborda les problèmes de fonctionnement du réseau.

Commission Minima et droits sociaux²

La commission s'est donné pour objectif de définir une revendication commune européenne d'un seuil de minima sociaux en dessous duquel il n'est pas acceptable de demander à un citoyen ou à un habitant de l'Union européenne de vivre « décemment ».

Afin d'avancer dans le débat, un document avait été réalisé au préalable par des militants à partir des données européennes disponibles. Les principes et les modalités de mise en œuvre de cette garantie de ressources sont très différents selon les pays : le niveau de ressources, l'âge à partir duquel il peut être attribué, la référence à la situation familiale.

Les Etats et les régions autonomes ont mis en place des prestations additionnelles, avantages

en nature ou services qui sont octroyés dans un contexte de contrôle social qui implique en permanence la justification des besoins (relatifs à la santé, au logement, à la formation, au transport, etc.).

Les Etats où les minima sociaux sont les plus élevés font l'objet de recommandations européennes qui demandent que des économies soient faites !

En particulier, la disponibilité à l'emploi doit être prouvée. Elle est testée par la politique d'activation du chômage qui oblige à accepter tout travail et tout contrat individuel d'intégration proposé par les administrations de l'emploi. C'est la pratique du *workfare* instaurée aux Etats-Unis qui est introduite dans le modèle social européen.

Comme les Etats ne peuvent plus jouer sur la monnaie, ils portent la concurrence entre eux sur le coût du travail. Les allocations trop généreuses auraient engendré la paresse... Et on ajoute le terme savant du « *piège de la pauvreté* » (*Poverty trap*). Cela aussi vient des Etats-Unis pour justifier le *workfare*. Cette politique cynique est renforcée par les subventions aux emplois à très bas salaires données aux entreprises dans le but de mettre au travail ceux que les sphères bien-pensantes appellent « *les bénéficiaires des aides sociales* ».

Un cadre commun de revendication européenne d'un revenu individuel garanti a donc été discuté et proposé : ce cadre commun s'appuie sur la mesure utilisée par l'Union européenne : le PIB par tête d'habitant. Un pourcentage du PIB serait défini, comme le seuil en dessous duquel il ne serait pas acceptable de descendre - dans aucun pays - pour fixer le « *niveau de ressources conforme à la dignité humaine* ».

Commission initiatives³

Rappel des échéances européennes :

- 1^{er} semestre 2000 : présidence portugaise et sommet social en mars ;
- 2^{ème} semestre 2000 : présidence française et CIG (lieu non précisé) ;
- 1^{er} semestre 2001 : présidence suédoise

(1) La
Conférence
intergouverne-
mentale est un
processus
constituant qui
permet à
l'Union
européenne de
modifier ses
textes
fondamentaux.

(2) Extraits du
rapport Marie
Paule Connan,
Belgique.





(3) Extraits du rapport d'Ingrid Schindler, Allemagne.

(4) Rapport Michel Rousseau, France.

(Sommet à Göteborg) ;

- 2^{ème} semestre 2001 : présidence belge.

- 10 et 11 décembre : journée européenne de lutte contre le chômage et la précarité : outre des actions « coups de poing », des manifestations nationales sont prévues pour le 11 dans plusieurs pays, dont la Hollande, la Finlande, l'Italie, la France...

- Présidence portugaise de l'UE : premier semestre 2000 : durant cette période, une « charte sociale » devrait être adoptée par les gouvernements de l'UE. Le réseau des Marches présentera sa propre plate-forme à partir de nos textes de référence pour peser

dans le débat public, et prendra contact avec les forces syndicales et sociales portugaises pour envisager un contre-sommet.

Commission fonctionnement⁴

La coordination a mandaté le secrétariat français pour mettre en place un « bureau de coordination européen » du Réseau des Marches européennes en l'an 2000.

Des demandes de subventions ont été faites tant à l'échelon national qu'europpéen pour prendre en charge la part des voyages et hébergement pour nos réunions, pour les traductions, etc.

Véronique Huygens.

Marches Européennes (secrétariat belge) : Jürg Schuppisser, 103 rue Potagère, 1210 Bruxelles, Tél : 02- 223.35.33, Fax : 02- 223.39.82, E-mail : marche.euro@ping.be

Le 10 décembre 99, à Bruxelles

Le 10 décembre dernier, plusieurs associations ont répondu à l'appel des Marches européennes.

La conférence de presse du matin a été l'occasion d'attirer l'attention de la société civile sur les nouvelles menaces qui pèsent sur les citoyens chômeurs et précaires.

Chez nous en Belgique, c'est au tour des femmes et des pensionnés âgés de s'inquiéter ; ils constituent ici un groupe important. Derrière un tas de justifications « économiquement correctes », on trouve toujours une réelle volonté de ramener les dépenses sociales de l'Europe au plus petit commun dénominateur. Diviser les citoyens en catégories et sous-catégories de manière à pouvoir légiférer chaque fois en décrétant des mesures ne visant qu'une partie de la population.

Dans les autres pays européens, on légifèrera selon le même critère, on visera la catégorie qui coûte le plus cher. En Italie, on s'attaquera

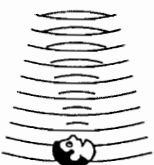
aux pensions élevées, en Allemagne on portera atteinte à la couverture sociale.

Limpide, logique et tellement simple. Pour arriver à cet objectif, il faut une stratégie et elle existe.

D'abord faire voter une série de « recommandations » au Parlement européen. Bien sûr, sans valeur contraignante, mais qui créent un « climat », une jurisprudence, de laquelle les élus ne sortiront pas lorsqu'il faudra faire voter des mesures opérationnelles. Petit à petit, certains en arrivent à ne plus voir que des chiffres et des statistiques, le spectacle de la rue devient, lui, tellement intenable...

Mais la lutte continue. En mars, au sommet social de l'Union européenne à Lisbonne et chez vous, partout où vous êtes engagés et en résistance. Les victimes de l'exclusion en ont assez et sont décidées à ne pas s'exprimer en victimes mais en citoyennes. Le droit à la parole et à la dignité ne sont pas marchandables.

Echos...



La crise favorise les arnaques



La fédération des Équipes Populaires de Liège prépare un « **Guide de l'arnaque** » et rassemble des informations car elle a acquis une expérience dans les arnaques à l'emploi et à la formation. Toute contribution est bienvenue !

• Partir Outre-mer

C'est la suggestion formulée dans une petite publicité répétée dans les journaux toutes boîtes et les hebdomadaires TV. Les demandeurs d'emploi qui ont subi d'innombrables refus finissent par y penser : pourquoi ne pas chercher et surtout trouver du boulot à l'étranger, au-delà des mers ? « **CENDOC** » est le nom de l'association qui vous propose son aide, moyennant un premier paiement de deux mille francs. Vous serez abonné six mois durant au « *Courrier hebdomadaire de l'outre-mer* ».

Si vous trouvez un filon intéressant, il faut de nouveau payer 5000 frs pour voir. Ainsi vous avez affaire à un véritable bureau de placement payant. Cette activité illégale est bien connue des services de l'ORBEM qui laissent faire puisque « *tout se passe en dehors du pays* ! ».

La ministre Miet Smet, interrogée par le député Ecolo Detienne, avait répondu qu'elle se désintéressait de l'arnaque puisque « *l'emploi est matière régionale* ».

• Secrétaire médicale

Autre arnaque très présente dans les hebdomadaires et mensuels féminins : « *un emploi d'avenir : secrétaire médicale, une profession demandée dans toutes les régions du pays* ».

Si vous mordez à l'hameçon, un démarcheur vous rend visite dans les huit jours et vous promet monts et merveilles moyennant une petite signature au bas d'un « *contrat de formation* » à quarante mille francs payables en douze mensualités. L'accord, comme caution, de votre compagnon ou de vos parents sera exigé si vous êtes à la recherche d'un

emploi ou minimexée. Suivant plusieurs témoignages de syndicalistes et un directeur de clinique, cette formation payante mais insuffisante n'aboutit à aucun emploi.

Malgré les multiples mises en garde de « *Test Achats* » et de l'émission TV « *Cartes sur table* » de telles arnaques ont de beaux jours devant elles pour le plus grand profit de leurs inventeurs.

La survie de ces arnaques est due notamment au silence honteux des victimes qui craignent d'être prises pour des naïves si elles avouaient avoir été roulées. L'urgence est d'informer auprès des syndicats, des services sociaux ou publics, d'en parler autour de soi, et surtout de se méfier des apparences trompeuses et des trop belles promesses d'emploi ou de formation.

Adresses utiles

- L'émission TV « *Cartes sur table* » recueille des témoignages de victimes qui osent se montrer face à la caméra : RTBF Charleroi, Passage de la Bourse 6000 Charleroi.
- Ligue des Familles : service Enseignement, Danielle Mouraux 127, rue du Trône 1050 Bruxelles. Tél : 02- 507.72.11
- « *Test Achats* » pour les abonnés : 13, rue de Hollande, 1060 Bruxelles, Tél : 02- 542.32.11.
- Inspection économique. Ministère des Affaires économiques : un service public ouvert à tous gratuitement, chargé de la protection des consommateurs, avec des permanences journalières. Bld Simon Bolivar 30, 1000 Bruxelles. Tél : 02- 208.36.11.

Jean-Paul
Lebas, Équipes
Populaires, 29
Rue Saint-
Gilles, 4000
Liège. Tél : 04-
232.61.77,
fax : 04-
232.61.60

Echos...



FLORA Services de proximité : comment financer cet outil de développement social des quartiers ?

Résumé:
Marie-Rose
Clinet, extrait
de *Coulisses/n*
n°4/99.

(1) le compte-
rendu de ce
forum est
disponible à
notre
secrétariat, tél/
fax 02-
646.46.33

VIBOSO organisait les 25 et 26 novembre 1999 un événement européen autour de l'économie de quartier¹, en collaboration avec le Combined European Bureau for Social Development (CEBSD) et avec Flora. De ces deux journées et des publications les accompagnant, nous avons choisi de retenir les contributions de Veerle Van Kets (Hefboom/EVA).

Dès 1994, la Commission européenne a souligné l'importance des services de proximité pour l'amélioration de la qualité de la vie et pour l'emploi local. Dans la foulée, EVA, Hefboom et VIBOSO ont lancé une étude européenne sur le financement et la tarification sociale des services de proximité. Trop souvent, ceux-ci sont réduits à des petits boulots ou à des tâches ménagères que l'on peut confier à des personnes peu scolarisées. Une définition unanimement admise n'existe pas encore. (...)

1. Caractéristiques

Les services de proximité sont d'abord des services de qualité qui augmentent la « *vivabilité* » du quartier en améliorant l'environnement physique ou la qualité de la vie de ses habitants.

Ils travaillent pour et avec les habitants du quartier, mais pas exclusivement. Par leurs caractéristiques spécifiques, ils sont un bon outil pour le développement social du quartier, c'est-à-dire pour une lutte contre la pauvreté combinant une approche des personnes qui vivent dans la pauvreté et une approche du développement du quartier stimulant les potentialités économiques et culturelles existantes.

La plus-value sociale se réalise à plusieurs niveaux, à savoir :

- le processus de travail (d'une importance cruciale vu l'intensité en main-d'œuvre du service et le rôle du personnel dans la qualité du service);
- le produit (un service individuel ou collectif où la relation de confiance entre l'utilisateur et le prestataire du service est centrale);
- le client (pas seulement un consommateur mais aussi quelqu'un qui contribue à donner forme au service);

- le quartier (qui doit participer activement à la définition des besoins à satisfaire et à l'évaluation du service).

Une autre caractéristique des services de proximité est leur mode d'organisation. Le défi consiste à mettre en place au niveau local une structure de partenariat originale entre les différents fournisseurs de services (privés, publics, associatifs), les utilisateurs et ce que Veerle Van Kets appelle l'informel (les solidarités familiales et de voisinage).

2. Des moyens de trois types

Le financement des services de proximité doit mobiliser des moyens de trois types : revenus du marché, revenus collectifs non liés au marché (subsidés, dons) et les moyens non financiers (nature, travail bénévole).

Notre « État providence » est confronté au problème de la dualisation croissante entre les socio-économiquement forts et les socio-économiquement faibles. Cette dualisation se marque aussi dans l'espace. Les riches et les pauvres habitent dans des lieux différents et les différences entre les quartiers riches et pauvres se marquent de plus en plus.

Vu la dimension territoriale de l'exclusion et de la pauvreté, il est nécessaire de développer une politique territoriale. (...) Les services de proximité sont une des voies possibles.

3. Marché, redistribution, réciprocité

Des ménages qui vivent en situation précaire déploient diverses stratégies pour obtenir leurs moyens de subsistance. Ces stratégies s'inscrivent dans les trois systèmes d'intégration économique que distinguent les scientifiques¹, à savoir le marché, la redistribution et la réciprocité.

La réciprocité fournit des moyens de subsistance par des échanges mutuels. Cela suppose donc un réseau social avec des relations réciproques entre les membres. Tout ce que quelqu'un apporte dans le réseau, sous forme de produits ou de services, lui est rendu



par d'autres acteurs, sous forme d'autres produits et services et/ou à un autre moment.

La redistribution signifie que chacun contribue à alimenter un pot commun qui est redistribué selon des règles définies. Cela suppose une perception centrale et une organisation hiérarchisée. Le système de sécurité sociale développé après la deuxième guerre mondiale constitue une redistribution par l'Etat manifestement positive.

Malheureusement, l'accès à cette redistribution est en grande partie conditionné par la participation au marché de l'emploi. Dans quelle mesure les quartiers pauvres bénéficient-ils de la sécurité sociale, de l'aide sociale, du logement social, des primes à la rénovation, des mesures fiscales, de l'enseignement, des infrastructures de sports et de loisirs, de la sécurité et des transports en commun fournis par les autorités locales, régionales et fédérales ?

En ce qui concerne **le marché**, l'individu ou le ménage développe une utilité sociale qu'il apporte sur le marché. Il reçoit en échange des revenus avec lesquels il peut à son tour acheter les produits et les services dont il a besoin. La plupart des ménages donnent au marché leur force de travail et reçoivent pour cela un salaire. D'autres livrent des produits et des services en tant qu'indépendants.

Une caractéristique importante de l'échange via le marché en tant que forme d'intégration est l'autonomie des acteurs. Ils définissent eux-mêmes ce qu'ils apportent au marché et la loi de l'offre et de la demande est censée indiquer s'ils ont fait un bon ou un mauvais choix. Du coup, l'accès aux moyens de subsistance est relativement inégal.

Le système d'intégration économique dominant dans notre société est le marché. (...) Et c'est là que le bât blesse, car de nombreuses

personnes ne peuvent plus participer au marché de l'emploi formel parce qu'elles ne peuvent satisfaire à ses exigences élevées.

4. Un fonds pour des projets pilotes

Pourtant, de nombreuses possibilités de création d'emploi restent négligées : 300.000 emplois dans le secteur des services en Belgique, selon la Commission européenne. Une politique active de l'emploi doit déterminer dans quels services on veut investir. Il est clair que développer des services de proximité demandera un effort financier, mais celui-ci sera compensé par une plus-value sociale.(...)

D'après l'étude², il est rare que les revenus du marché représentent 30% du budget total. 60 à 80% des moyens proviennent d'un financement public structurel, les 10 à 20% restants étant couverts par des contributions volontaires. Le "chiffre d'affaires" ne peut pas être la source de financement la plus abondante du fait de l'intensité en main-d'œuvre des services et du coût relativement élevé du travail. Ceci d'autant plus que les services de proximité ne créent une plus-value sociale que s'ils sont accessibles à tout le monde, ce qui suppose des prix adaptés.

Comme la part du financement public structurel est importante, il faut que des instruments financiers spécifiques pour les services de proximité soient développés. Outre le financement des salaires (idéalement des emplois à durée indéterminée), il y a d'autres coûts incontournables : frais d'études, investissements, frais de formation, etc.

Le défi des services de proximité est d'arriver à articuler différents objectifs mais aussi différentes sources de financement. Veerle Van Kets préconise donc de créer un fonds au sein duquel différents services de proximité pourraient être reconnus comme projets pilotes.

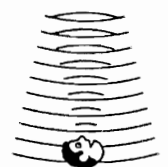
(1) *Sphères d'intégration économique de l'économiste et anthropologue Polanyi, utilisée par le Pr Kesteloot et H.Meert pour leur interprétation socio-économique des stratégies de survie.*

(2) *étude européenne de 5 ans sur les services de proximité, réalisée par EVA, Hefboom et VIBOSO*

Pour en savoir plus : CEBSD & VIBOSO, L'économie de quartier, ça marche - Buurteconomie werkt !, publications en français et en néerlandais (contenus différents) en rapport avec l'événement européen des 25 et 26 novembre 1999.

Disponible chez VIBOSO, Gérard Hautekeur, Rue du Progrès, 323, 1030 Bruxelles (tél. 02/201.05.65, fax 02/201.05.14, e-mail viboso@skynet.be

Echos...





Chine : contre l'oubli des ouvrières brûlées

Adresse en
Belgique :
Avenue des
Alliés 11 - 6000
Charleroi -
Té : 071-
30.12.48, site
(France) :
[www.globenet.org/
reseau-
solidarite](http://www.globenet.org/reseau-solidarite)

(1) Ces
conditions de
travail sont
décrites dans
une brochure
produite par
Réseau-
Solidarité en
octobre 1999.
Cette brochure
est disponible à
Réseau-
Solidarité, 10
quai de
Richemont, 35
000 Rennes
(France).

(2) La Hong-
Kong Coalition
for the Safe
Production of
Toys est un
collectif
d'associations
de toutes
origines
philosophiques
et
professionnelles
et de syndicats
de Hong-Kong.

Depuis 1988, à Shenzhen, l'usine de Zhili produisait des jouets en peluche pour le compte de la société **Artsana Chicco**. Le 19 novembre 1993, un incendie éclate, tuant 87 personnes et en blessant 46.

C'est un court-circuit qui a provoqué le sinistre. Malgré les promesses et les grandes déclarations publiques du directeur de la société italienne, aucune indemnité n'a encore été versée aux victimes. Les fonds prévus ont été affectés, sans explication, à d'autres projets. Six ans après, ce cynisme doit enfin cesser.

D'après de nombreux témoignages le feu aurait pu faire moins de victimes. Mais les sorties de secours étaient verrouillées, les fenêtres étaient condamnées et de nombreuses marchandises gênaient la circulation dans les couloirs et les escaliers. Les conditions de travail dans l'usine de Zhili sont aussi dures que dans l'ensemble de l'industrie du jouet en Chine. Autant dire que la sécurité des ouvrières n'est pas la priorité¹.

A Hong-Kong, toute proche; une grande collecte est organisée pour venir en aide aux personnes blessées. Quatre ans plus tard, en août 1997, la *Hong-Kong Toy Coalition*² organise une mission pour visiter certaines des femmes blessées dans l'incendie et rédige un rapport accablant.

Suite à une intense campagne menée depuis le mois de mai 1997 par une association italienne, le *Centro Nuovo Modello di Sviluppo*, le 28 octobre 1997, au cours d'une grande réunion publique, M. Catelli, directeur de Artsana Chicco, annonce que sa société va indemniser les victimes de l'incendie et qu'elle s'engage à adopter et respecter le code de conduite mis en place par les professionnels du jouet. Le fonds d'indemnisation s'élève à trois cent millions de Lires (environ 1.200.000 FF).

L'argent a été affecté à d'autres fins. En l'occurrence la création de trois ateliers de production de prothèses de membres et la construction de trois écoles. Pour expliquer ce brusque changement d'affectation, Artsana Chicco prétend qu'il est impossible de retrouver

les victimes et d'en constituer une liste complète.

Pourtant, il y a plusieurs mois, la *Hong-Kong Toy Coalition*, a transmis à Artsana Chicco une liste de plusieurs dizaines de victimes. Un grand nombre d'entre elles ont une adresse précise. En effet, dans leur grande majorité, les victimes sont retournées dans leurs villages natals. En outre, il existe en Chine un système de contrôle très strict des déplacements de personnes. Pour la *Hong-Kong Toy Coalition* il est donc tout à fait possible de dédommager les victimes qu'elle connaît directement et de rechercher les autres.

Pour les victimes, la compensation financière est cruciale. Beaucoup d'entre elles n'ont aucune ressource et leur état de santé nécessite des soins spécialisés. Elles ne reçoivent pour cela aucune aide publique. Pour les survivantes, l'indemnisation reste aussi le meilleur moyen de leur accorder la considération qu'elles méritent au-delà de leur souffrance physique.

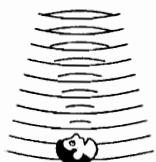
En annonçant sa décision d'indemniser les victimes de l'incendie de Zhili, Artsana Chicco a cherché à se forger une bonne image auprès du public. En réalité, la société se désintéresse complètement du sort de ses anciennes ouvrières.

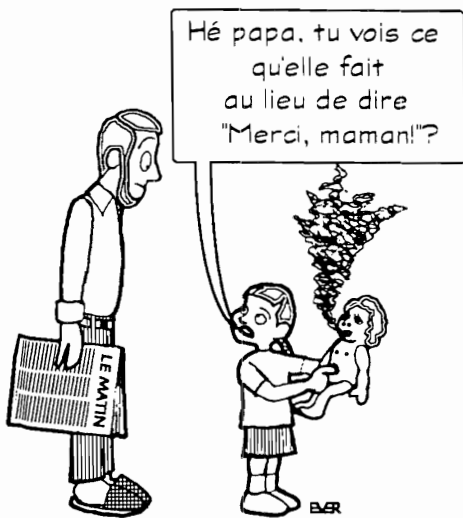
Six ans presque jour pour jour après le drame, la Hong-Kong Toy Coalition lance une grande campagne internationale à laquelle nous nous sommes engagés à participer.

Que faire ?

Écrire à M. Catelli, directeur de Artsana S.p.A./Chicco

(affranchir à 34 FB)





M. Catelli
 Director Artsana S.p.A./Chicco
 Via Saldarini Catelli n° 1
 22070 Grandate (Como)
 ITALIA

fax : 00 39 - 03.13.82.400

Egregio sig. Catelli

Sono stato(a) informato(a) da Réseau-Solidarité (10, quai Richemont 35000 RENNES) della sua decisione di assegnare i fondi destinati alle vittime dell'incendio di Zhili ad altri progetti che non hanno alcun legame con questo incendio.

Con questo messaggio richiedo che il suo ente :

- Sospenda tutti i progetti per i quali i fondi previsti sono statistornati e congeli immediatamente tutte le spese a questi dedicate.
- Chiarisca le circostanze che spiegano questo storno.
- Faccia proseguire ogni sforzo possibile affinché le vittime dell'incendio siano effettivamente indennizzate.

Quest'ultime non possono attendere. Hanno il diritto di sapere cosa succederà e di ricevere subito l'indennizzo.

La prego di gradire i miei migliori saluti,

(signature)

Traduction

Cher M. Catelli, J'ai été informé(e) par Réseau-Solidarité (...) de votre décision d'affecter les fonds destinés aux victimes de l'incendie de Zhili à d'autres projets qui n'ont aucun lien avec cet incendie.

Par ce courrier, je demande que votre société :

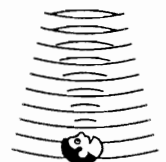
- *Suspende tous les projets vers lesquels le fonds prévu a été détourné et gèle immédiatement toutes les dépenses.*
- *Explique les circonstances qui motivent ce changement d'affectation.*
- *Poursuive inlassablement ses efforts pour que les victimes soient effectivement indemnisées.*

Les victimes de l'incendie ne peuvent attendre. Elles ont le droit de savoir ce qui va arriver et de recevoir leur indemnisation maintenant.

Je vous prie ...

SI C'EST LA PREMIERE FOIS que vous participez à l'une de nos actions, veuillez transmettre vos noms et adresse (+E.mail) à Réseau Solidarité, 11 Avenue des Alliés, 6000 CHARLEROI, pour recevoir davantage d'information sur ce réseau et participer à nos actions.

Echos...



Le surendettement à Bruxelles : état des lieux et perspectives

Jean-Philippe
Ducart.

Le 22 octobre dernier, le Centre Coopératif de la Consommation abordait la question du surendettement à Bruxelles en deux temps : d'abord un état des lieux et l'expérience des acteurs de terrain, ensuite, la discussion de pistes de réflexion pour améliorer le traitement du surendettement sur le terrain.

Quelques constats : état des lieux

La Région bruxelloise n'échappe pas au phénomène mais elle n'échappe pas non plus au défaut de statistiques : absence de paramètres publics, insuffisance des outils existants, absence de distinctions régionales par ex. au niveau de l' I.N.S, sources habituellement inaccessibles comme celles de la B.N.B.

Concernant justement la centrale négative de la Banque Nationale de Belgique, un chiffre a pu être porté à la connaissance du public : au 31.12.98, cette base de données comptait 51.535 habitants de la région Bruxelles-Capitale, soit 14% des personnes enregistrées dans le fichier.

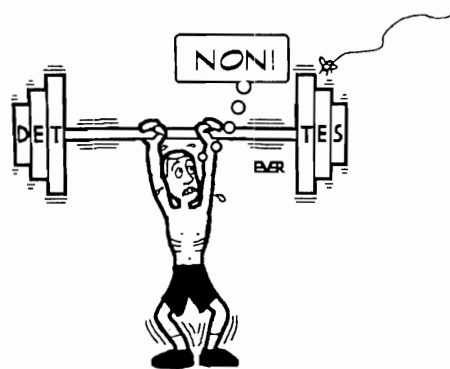
A défaut de statistiques fiables, le Centre Coopératif s'est efforcé de dégager des tendances en recoupant les chiffres néanmoins disponibles : nombre d'avis de cession de rémunération, enquête auprès des services sociaux et des juges de Paix, informations émanant de certaines entreprises telle que Bruxelles Propreté ou encore de diverses compagnies de distribution, etc.

Ces grandes tendances sont les suivantes :

- 1- A Bruxelles comme dans les autres régions, le crédit prend une place majoritaire dans les dossiers de surendettement ;
- 2- Les débiteurs mal informés n'ont pas de procédure pour obtenir des facilités de paiement ;
- 3- Les cessions activées et les saisies sur rémunération sont en constante progression ;
- 4- D'autres dettes sont en progression : dettes de loyers, arriérés de facture de gaz, eau et électricité, factures d'hospitalisation.

A côté de cela, les raisons les plus

généralement avancées à l'origine du surendettement sont une mauvaise gestion du crédit et des problèmes familiaux. Les personnes les plus fragilisées et les plus défavorisées sont le plus souvent les victimes du phénomène, habitant les communes traditionnellement considérées comme les plus pauvres. L'endettement moyen s'élèverait entre 200 et 500.000 BEF.



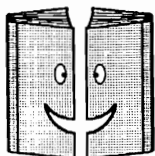
Quelques constats : les acteurs de terrain

Divers acteurs de terrain (médiateur de dettes, juge des saisies, responsable du personnel, acteurs sociaux,...) ont eu l'occasion de faire partager leurs expériences par rapport à la problématique avec chacun leur questionnaire par rapport à l'encadrement préventif, les mesures curatives et le rôle des pouvoirs publics.

Il y eut certainement plus de questions que de réponses mais elles eurent le mérite d'être posées :

- Comment aborder le problème du surendettement des indépendants ?
- Quel rôle doivent jouer certaines administrations comme le fisc ou l'ONEM ?
- Comment assurer la « neutralité » du médiateur de dettes dans le cadre de la nouvelle procédure de règlement collectif des dettes ?
- Quels moyens logistiques et techniques pour les médiateurs ?
- Comment résoudre l'isolement du juge des saisies confiné dans le judiciaire alors qu'il doit remplir indéniablement une mission

A lire... A débattre



sociale ou comment intégrer le social dans une sphère très (trop) judiciaire de règlement collectif ?

- Le médiateur « social » par définition peut-il être désigné médiateur judiciaire dans cette procédure de règlement collectif ?
- Comment pallier à l'absence de formation des acteurs sociaux ou à l'absence d'accompagnement social des personnes surendettées dans certaines communes ?

Des initiatives diverses pour répondre à ces inquiétudes et à ces questions sont prises mais de manière ponctuelle ou trop locale ou encore trop confidentielle. C'est pour cette raison que plusieurs médiateurs de dettes se sont mobilisés pour revendiquer en région bruxelloise :

- la création d'une structure commune de concertation et de coordination ;
- la mise en place de formations et de supervisions ;
- l'accent à mettre sur la prévention ;
- le nécessaire subventionnement des services de médiation.

A ce sujet, on notera l'initiative de rapprochement et de concertation, sous forme d'une ASBL, entre le barreau et le milieu associatif avec pour préoccupation majeure, le traitement du surendettement.

La personne surendettée bruxelloise est peut-être encore moins bien lotie que, par exemple, celle résidant en région wallonne où un véritable effort de structuration, de coordination et de financement a été fourni ces dernières années. Ici, à Bruxelles, tout ou presque reste à faire...

Des questions, des revendications : la parole était au « politique »...

« Tous les médiateurs présents lors de nos réunions éprouvent la même nécessité de sortir de l'isolement de leur consultation. Ils souhaitent des solutions plus structurelles et politiques à la problématique du surendettement et sont prêts à s'investir dans la mesure où ils sont soutenus par leurs pouvoirs organisateurs et les autorités régionales »¹.

Le message est clair. Au-delà de l'imbroglie institutionnel des compétences communautaires bruxelloises (bi- ou mono-communautaire), le surendetté bruxellois ne peut plus trop attendre, le médiateur ne veut plus trop attendre des jours meilleurs ou la promesse de ceux-ci.

Chaque niveau de compétence politique y est alors allé de son couplet sur la nécessité de dégager des moyens et de répondre aux revendications du monde associatif et des acteurs de terrain. Le débat qui s'en est suivi a été l'occasion de rappeler aussi le rôle de chacun ou plutôt de tous, à commencer par celui du secteur bancaire dans l'octroi du crédit et la responsabilité qui en découle. La réflexion sur le surendettement et ses solutions ne tourne pas autour du mauvais adage « *c'est pas moi, c'est lui* » mais bien autour du principe d'un « *règlement et d'un effort collectifs* ».

(1) Extrait du rapport de B. Verhaegen, médiatrice de dettes à la Free Clinic, préoccupations et propositions des services de médiation de dettes.

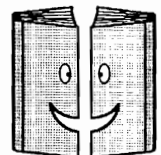
CNAPD : Les Midis de la Paix

- Caucase : entre grand jeu pétrolier et velléités indépendantistes en janvier 2000
- OTAN : entre Nouveau Concept stratégique et élargissement à l'Est en février 2000
- La PESC : quelle politique de sécurité pour l'Europe de demain ? en mars 2000

Renseignements :

Tél : 02- 640.52.62, Fax : 02- 640.42.12, e-mail : cnapd.dg@skynet.be

A lire... A débattre



Succès relatif de l'éthique financière

Pascale
Robert, Réseau
Financement
Alternatif.

Source :
Extrait d'un
article de
Anne-Hélène
Lulling intitulé
« L'éthique
financière :
quelle
avancée ? »,
paru dans la
revue « Reflets
et perspectives
de la vie
économique :
Éthique et
Finance »,
septembre
1999.

(1) Reprise
d'un article de
Dirk
Coeckelbergh,
Les produits
sociaux
bancaires, dans
Non-marchand,
Management,
Droit et
Finance co-
édité par
Syneco et Mys
& Breesch,
1996.

Malgré la multiplicité grandissante des produits éthiques, leur succès reste mitigé en Belgique. Une étude réalisée en 1996¹ a démontré que les produits financiers à caractère éthique et solidaire représentaient un montant bien inférieur à 1 % de l'ensemble des dépôts dans le secteur bancaire. En nombre de clients, les épargnants soucieux d'éthique sont largement moins de 1 % de la clientèle bancaire.

Pourtant, en Belgique, le taux d'épargne des ménages est élevé - près de 15 % du revenu disponible. Ne pourrait-on pas imaginer qu'une partie de cette épargne puisse être mobilisée vers les outils financiers éthiques ?

Nous tentons ici d'apporter quelques éléments de réponse au phénomène marginal que représentent les instruments financiers à caractère éthique ou solidaire.

Information réduite

Tout d'abord, il y a certainement un manque d'information du public sur l'existence de ces produits. Les banques qui ont pourtant développé des produits dits éthiques en font une publicité parfois très limitée; elles n'ont pas l'habitude de faire la promotion de produits dont la rentabilité ne se base pas sur le rendement spéculatif mais bien sur l'activité réelle de l'entreprise.

Le secteur de l'économie sociale qui bénéficie d'un retour financier des produits solidaires est, lui, méconnu du grand public. Des actions d'information et de sensibilisation devraient donc davantage être développées tant par les banques que par les associations qui promeuvent une vision de l'argent responsable et solidaire.

Méfiance

Deuxièmement, il peut exister une certaine méfiance de la part du public à souscrire un titre financier éthique auprès d'une banque classique. Celle-ci reste une banque commerciale dont l'objectif premier consiste en une rentabilité et un profit maximal et immédiat. Que représente alors le faible volume de fonds éthiques dans la totalité de leurs investissements ? S'il n'y a pas une démarche globale de la banque vers une société plus juste, plus humaine et plus respectueuse de



l'environnement, certains épargnants refuseront tout « contrat éthique » avec elle.

Faible rentabilité

Troisièmement, une opinion circule aisément sur les produits financiers à caractère éthique et solidaire. Ils procureraient un moindre rendement financier que les autres placements financiers. Cette opinion paraît non fondée. Aucune étude n'a encore démontré que le rendement des produits éthiques était inférieur au rendement des autres produits dits classiques. Au contraire, l'expérience tenterait à montrer que leur rendement est comparable.

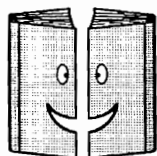
A titre d'exemple, aux Etats-Unis, qui bénéficient déjà de plusieurs années de recul en termes de fonds de placements éthiques, les fonds « socialement responsables » ont enregistré globalement les mêmes performances que les fonds conventionnels. Il existe même un indice boursier social qui évalue les performances de plus de 400 entreprises « sociales ».

Envergure locale

Quatrièmement, les initiatives alternatives au secteur financier traditionnel gardent une envergure locale ou régionale. Souvent, c'est un public déjà sensibilisé par ailleurs à la problématique de l'économie sociale qui investit son capital dans de telles initiatives.

Caractère expérimental

Cinquièmement, l'épargne éthique et solidaire garde un caractère d'expérimentation et de manque de professionnalisme dans la mesure



où elle est portée essentiellement par le secteur associatif.

Le défi consiste à changer cette image et à prouver l'efficacité et la rigueur de l'éthique financière tant au niveau de son rendement que de son remplacement.

Absence d'un avantage fiscal

Enfin, l'absence fréquente d'incitants fiscaux n'encourage pas le public à placer son argent dans les produits éthiques. En effet, encore peu de clients acceptent de céder une partie de leur revenu normalement attendu. S'il n'y a pas un avantage fiscal additionnel, ils n'investiront pas aujourd'hui dans des fonds de placements éthiques.

Nous pouvons également souligner que les pouvoirs publics restent quasi absents de cette problématique. Or ils ont certainement un rôle non négligeable à jouer dans le développement et l'encouragement à la mobilisation de l'épargne éthique et solidaire. Celle-ci doit reposer sur une bonne information et sur des réseaux organisés qui s'appuient sur une logique de promotion d'investissements éthiques et sociaux. A côté des banques, des associations, des entreprises, l'Etat doit participer à ce mouvement qui, par son impact induit, permet de réduire la fracture sociale.

Perspectives pour l'éthique financière

L'apparition de produits financiers à caractère éthique ou solidaire n'est pas un mouvement récent mais il connaît un développement plus important depuis quelques années.

Les finalités de l'éthique financière peuvent se résumer en deux points :

- D'une part, elle consiste à gérer autrement ses rapports à l'argent et à maîtriser les circuits de l'argent.
- D'autre part, elle permet de financer des initiatives concrètes exclues des circuits traditionnels du système bancaire.

L'épargnant éthique recherche donc, au-delà d'une rentabilité financière, une plus-value sociale.

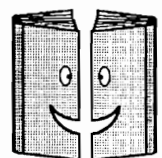
Créer un réseau d'acteurs

L'évolution globale de la société vers une éthique financière doit se fonder sur un réseau de solidarité, tous acteurs confondus. Les initiatives alternatives de financement jouent un rôle primordial pour promouvoir le développement ou la consolidation de projets sociaux, culturels ou environnementaux qui n'ont pas accès aux ressources financières traditionnelles.

Toutefois, pour atteindre une certaine ampleur du mouvement financier éthique et solidaire, nous pensons qu'il faut informer le secteur financier conventionnel et le responsabiliser à cette problématique. Il apparaît comme un acteur privilégié pour permettre une croissance significative du marché captif de l'éthique financière, en proposant des instruments financiers spécifiques qui respectent ses valeurs.

Pour relever ce défi, le système financier doit développer des synergies avec le secteur associatif alternatif qui lui seul dispose d'une réelle expertise en ce domaine et peut intervenir là où les banques ne sont pas adaptées (par exemple, l'information ou la sensibilisation du public). La conjonction motivée de ces deux acteurs doit renforcer le mouvement qui s'est engagé.

A lire... A débattre



(1) Tableau complet (4 pages) disponible sur demande à notre secrétariat : tél/fax 02-646.46.33.

(2) Ethibel est un bureau d'études et de conseil dans le domaine des investissements socio-éthiques. Ethibel établit un registre des entreprises ou institutions qui font preuve d'une attitude socialement et écologiquement équitable. Le label Ethibel est accordé aux fonds de placement qui investissent uniquement dans ces entreprises.

A lire... A débattre

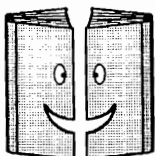


Tableau : Aperçu de quelques produits (1) financiers à caractère éthique ou solidaire,

1. Fonds de placement « éthiques »

Bacob Banque

- STIMULUS Defensive Dynamic = Sicav de droit belge composée d'actions, d'obligations et de placements court terme.
- Investissements qui respectent l'homme et l'environnement social. Critères d'exclusion.
- Rétrocession intégrale des droits d'entrée au secteur de l'économie sociale via Crédal, Hefboom et Solidarité Mondiale. Faculté de céder le surplus de rendement.
- Contrôle Ethibel² : oui

Bacob Banque

- STIMULUS Ethipar = Sicav de droit belge, actions et obligations, y compris d'institutions supranationales.
- Critères précis en matière écologique et sociale. Retour vers le secteur associatif (Credal, Hefboom et Solidarité Mondiale) prévu à partir du 1^{er} janvier 2000.
- Contrôle Ethibel : oui + Label.

Bacob Banque

- STIMULUS Job quality = Sicav de droit belge. Actions d'entreprises européennes de divers secteurs.
- Entreprises qui ont créé ou maintenu l'emploi, plus critères de qualité du travail.
- Retour vers le secteur associatif (Crédal, Hefboom et Solidarité Mondiale) prévu à partir du 1^{er} janvier 2000.
- Contrôle Ethibel : oui

BBL

- BBL SOLIDARITY Euro Mixed 1 = Sicav de droit belge composée d'actions et d'obligations européennes.
- Pas de critères éthiques. Versement des dividendes annuels et des commissions de gestion et de dépôts (0,3%) en faveur de Child Focus. Pas de droits d'entrée ni de sortie.

C.G.E.R Banque et H.B.K Banque d'épargne

- ALTER VISION BALANCE EUROPE = Sicav de droit belge composée d'actions et obligations européennes.
- Respect des droits de l'homme, développement sociétal et environnement. 60 % des droits d'entrée rétrocédés à Alterfin Netwerk Vlaanderen et le Réseau Financement Alternatif.
- Contrôle Ethibel : oui + Label.

Générale de Banque

- INTERSELEX Equity Euro Job = Sicav de droit belge. 100% actions européennes.
- Critères précis en matière d'environnement et de politique sociétale. Pas de retour vers le secteur associatif.

Kredietbank

- EQUISAFE ETHINVEST 1 = Sicav de droit belge composée d'actions.
- Critères précis en matière écologique et sociale. Pas de retour vers le secteur associatif.
- Contrôle Ethibel : oui + Label.

Van Moer Santerre et Cie.

- ETHIFOND = Sicav de droit belge, actions, obligations et placements court terme.
- Critères précis en matière écologique et sociale. Critères positifs.
- VMS effectue chaque année une contribution propre pour soutenir le secteur social et de l'écologie.
- Contrôle Ethibel : oui + Label.

2. Produits d'épargne

C.G.E.R Banque

- EPARGNE CIGALE : compte d'épargne classique, avec bonus social.
- Critères précis en matière écologique et sociale. Critères d'exclusion et critères positifs.
- Rémunération normale de l'épargne.
- Rétrocession d'un pourcentage du volume moyen épargné à Netwerk Vlaanderen et au Réseau Financement Alternatif. Possibilité d'abandonner ses intérêts à une association déterminée.
- Contrôle Ethibel : oui

HBK Banque d'épargne

- Hefboom Compte d'épargne ; compte d'épargne.
- Investissement dans divers secteurs en accord avec Hefboom et HBK.
- Rémunération normale de l'épargne. Commission de 1 % versée à Hefboom.
- Contrôle Ethibel : oui

3. Banque « éthique »

TRIODOS Banque

- Produits financiers de base, Banque alternative. Comptes d'épargne (particuliers), comptes à vue et crédits (entreprises).
- Investissement dans des projets ou entreprises porteurs d'une valeur ajoutée pour l'homme: écologie, culture, développement social.
- Cession possible des intérêts au profit d'une association.

4. Capital solidaire

AUBE asbl, ECUS BALADEURS asbl, PIVOT asbl, BOUEE asbl, FOURMI SOLIDAIRE asbl

- Epargne de proximité = mise en commun d'épargne privée.
- Soutien à des projets sociaux ou alternatifs par des prêts sans intérêt ou avec un intérêt minime.
- Pas de rémunération de l'épargne.

ALTERFIN s.c.r.l.

- Actions ALTERFIN, = actions de capital
- Crédits directs ou garanties pour des crédits auprès des banques pour financer des investissements au Sud.
- Dividende annuel maximum porté à 6%.

CREDAL s.c.r.l. à finalité sociale

- Titres de CREDAL = parts de coopérateurs.
- Réinvestissement des fonds dans des projets d'économie sociale ou de lutte contre l'exclusion. Taux d'intérêt réduits.
- Pas de rendement financier. Possibilité de compensation de l'inflation.

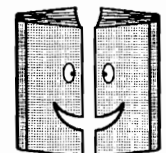
HEFBOOM c.v.

- Titres de HEFBOOM = parts de coopérateurs
- Réinvestissement dans l'économie sociale
- Maximum 2% de dividende.

Magasins du Monde OXFAM a.s.b.l.

- Compte RESPECT Plus = titres obligataires
- Préfinancement des commandes passées avec les fournisseurs du Sud.
- Au choix de l'épargnant : rémunération de l'épargne à 0 ou 4% d'intérêt.

A lire... A débattre



Scrutins automatisés : insoutenables ?

Nabil Antoun,
membre de
« Pour EVA »
(Pour une
Ethique du
Vote
Automatisé)

(1) Cfr article
... dans le
numéro...,
disponible sur
notre site
internet.

Car les scrutins doivent rester totalement contrôlables et maîtrisables par le profane, ce n'est en aucun cas une affaire d'experts et surtout pas l'affaire des pouvoirs¹.

Depuis 1994, notre groupe a obtenu des résultats et ne se contentera d'aucun compromis. Pour nous, c'est indispensable et fondamental au point que certains ont refusé de voter « automatiquement ». Et pour que ce refus soit efficace, nous l'avons expliqué à nos assesseurs le jour des élections et fait acter dans le procès verbal.

Résultat :

- la déclaration gouvernementale promet une analyse...
- une proposition de loi pour abandonner le vote automatisé vient d'être déposée...

Nous pensons en effet qu'il n'est pas suffisant de simplement « exprimer » son opinion... Vous connaissez certainement la blague qui va ainsi : La dictature c'est : « *Ta gueule !* », la démocratie c'est : « *Cause toujours...* ».

Si cette blague a pu naître, c'est que beaucoup n'y croient plus, et c'est grave... C'est grave car nous n'entreprenons plus, nous baissons les bras et ça arrange bien nos gouvernants... C'est grave car c'est ainsi que les droits les plus élémentaires disparaissent un jour, faute de les avoir utilisés... Au sein de l'association Pour EVA nous avons décidé de ne pas se plaindre sans agir, de ne pas critiquer sans utiliser les rouages légaux d'un système que nous croyons, dans une large mesure, encore démocratique.

C'est à cause de nos mailings répétés à nos représentants que les essais de lecture optique des bulletins papier se sont fait aux dernières élections et qu'un collège d'experts a été désigné pour « surveiller les scrutins » (nous n'approuvons pas cette formule).

C'est aussi grâce à l'utilisation des outils démocratiques existants que nous marquons des points : le Conseil d'Etat vient de déclarer que le refus de transparence qui m'avait été signifié n'est pas signé par le bon fonctionnaire (un directeur général de l'administration...!), et qu'il serait donc normal d'annuler l'acte (le refus de transparence) sans même analyser le fond,

mais, considérant que les arguments que j'ai développés, s'ils s'avéraient fondés, pourraient entraîner une annulation aux effet plus étendus, il y a lieu de poursuivre l'instruction (c'est à dire : étudier le fond)...

Le tribunal civil a été saisi par cinq citoyens : ils se plaignent d'avoir été discriminés par la faute de l'Etat et demandent donc réparation. Les juristes sont unanimes pour dire que l'Etat se retrouve dans une situation très délicate car ces cinq citoyens ont été discriminés au sens de la Constitution puisqu'ils ont reçu un bulletin qui leur était illisible (la carte magnétique) alors d'autres (Belges) ont eux reçu un bulletin entièrement « gérable » et « maîtrisable » sans l'aide ni l'intervention d'un quelconque système occulte et géré par l'Etat...

Nous ne refusons pas l'informatique en général, mais pour des scrutins, nous pensons :

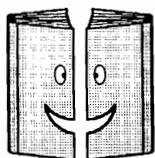
- que le système actuel n'offre pas les plus élémentaires garanties ;
- qu'il faut veiller à ce que l'éthique des scrutins soient respectée ;
- qu'on ne peut laisser une élite ou des sociétés privées prendre le contrôle des scrutins ;
- qu'aucun compromis n'est tolérable... ce serait compromettre la démocratie.

Nous sommes convaincus que le meilleur système est bien le traditionnel :

- le bulletin en papier offre la maîtrise totale, sans « aide » ou « intermédiaire », de son choix ;
- le dépouillement manuel nous rappelle que la démocratie, c'est la participation de chacun.

Conscients que l'on ne peut pas non plus s'opposer aveuglement à des transformations de la société, nous pensons que si vraiment « on ne pouvait faire autrement » ... l'automatisation du dépouillement uniquement est acceptable.

Cela a l'avantage de laisser à l'électeur la maîtrise totale et sans intermédiaire de son bulletin et cela permet toujours de faire, à partir de ces bulletins, des vérifications et des coups



de sonde pour "surveiller" le dépouillement que les informaticiens auraient fait avec leur machines... Mais nous préférons que le dépouillement reste un acte que nous "devons faire" pour conserver le sens de la citoyenneté.

Nous avons réussi à convaincre :

- l'Etat Belge de tester le dépouillement électronique des bulletins en papier ;
- deux partis démocratiques (ils ont inscrit l'abandon du vote automatisé dans leur charte) ;
- le gouvernement Genevois de ne pas s'engager dans cette voie.

Les enjeux financiers sont énormes... et de plus, le risque d'une prise de contrôle du pouvoir par des groupes politiques ou économiques sera hélas toujours d'actualité ! Nous pensons que l'on ne peut pas accepter de compromis dans ce domaine, se serait compromettre la démocratie... il s'agit de notre pouvoir fondamental...

Nous vous proposons aujourd'hui de participer à la signature de la pétition contre le vote automatisé et à l'envoi d'une lettre au Président de la Chambre des représentants.

Vous trouverez cette pétition à la page 37 de ce numéro. Faites des photocopies, pour en avoir toujours au moins une vierge et n'oubliez surtout pas de nous la renvoyer !

Vous trouverez aussi sur notre site (<http://home.freegates.be/poueva/>) une lettre type que nous vous conseillons d'écrire et d'envoyer au président de la Chambre et aux autorités Communales. Nous avons constaté qu'elle a déjà ses effets. Les autorités européennes ont transmis le "problème" à leur commission ad hoc...

C'est de nouveau la technique d'attirer l'attention sur le problème pour que d'autres ne tombent pas dans le piège de cette

informatisation aveugle et irréfléchie, mais aussi pour préparer le terrain pour les futures plaintes, car nous ne lâcherons pas et si ce système est maintenu, nous irons jusqu'au niveau européen de la justice pour faire plier l'Etat belge et, dans le droit européen et international, il y a les arguments pour réussir.

Dans le droit Belge aussi d'ailleurs, mais il ne suffit pas de le constater, il faut le faire respecter...

Nous reviendrons avec d'autres actions avant les prochaines élections... si nécessaire.

Pour achever de vous convaincre

Lors de scrutins simultanés, un "marquage électronique" est effectué sur les cartes magnétiques remises aux ressortissants européens non belges pour leur "interdire" l'accès aux scrutins nationaux.

De prime abord, ceci paraît insignifiant mais ce marquage permet "d'isoler" les "bulletins" de cette "catégorie" d'électeurs et permettrait de faire des analyses de leurs tendances électorales ...

Mais il y a plus grave :

puisque la liste électorale permet d'identifier les électeurs "rattachés" à chaque urne électronique ;

puisque la moyenne des électeurs européens non belges est d'environ 3 à 4 électeurs par urne électronique ;

puisque leurs carte magnétique est "retrouvable",

vous conviendrez que pour beaucoup d'électeurs de cette catégorie, **le secret de leur vote n'est plus garanti...**

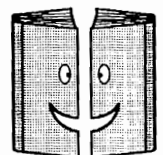
« Pour EVA »:

Tél / Fax : 02-513.55.25; GSM: 075-80 .74.60
9 rue Rouppe, B-1000 Bruxelles.

email : poueva@freegates.be

compte : 523-0800736-76 (Banque TRIODOS)

A lire... A débattre



L'Eau, patrimoine de l'humanité

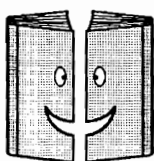
Bénédicte Paquay.

Il n'y a pas de vie sans eau. Elle est un bien vital, aussi vital que l'air : tous les êtres vivants en ont besoin pour survivre. Nous en avons besoin pour boire, mais également pour arroser nos champs. Et ses applications « secondaires » sont diverses et nombreuses, souvent insoupçonnées de Monsieur et Madame Tout-le-monde.

L'eau est donc un bien précieux pour l'humanité, un bien indispensable à chacun d'entre nous. A ce titre, elle devrait être accessible à tous, équitablement partagée, économisée et bien traitée ; elle devrait être protégée.

Pourtant, cette ressource indispensable à la vie est gaspillée, polluée et devient de plus en plus rare. Dernier secteur public encore majoritairement détenu et géré par l'Etat, le secteur de l'Eau est aujourd'hui convoité par les grands groupes privés en tête desquels on trouve La Lyonnaise des Eaux et Vivendi. Elle peut aussi être un objet de discorde entre des régions ou des États lorsque des territoires aquifères leur sont communs et les intérêts de chacun trop différents. C'est le cas du Proche-Orient, avec, par exemple, la Turquie qui constitue des barrages et dévie les eaux de l'Euphrate pour empêcher les pays en aval d'être servis. C'est la région du globe où les conflits inter-étatiques prenant l'eau en otage sont les plus nombreux.

(1) Le Centre représente généralement ce que l'on appelle aussi classiquement la Triade, à savoir USA-Europe-Japon et la Périphérie tous ce qui se trouve en-dehors de celle-ci et qui en est exclu. Cette conception peut également s'appliquer à n'importe quelle autre partie du monde ou à groupe plus particulier : les travailleurs et les sans-emploi en Europe, par exemple. Elle a donc l'avantage, par rapport à la conception Nord-Sud d'offrir une vision beaucoup plus large des problèmes qui touche la société ou la politique en générale et est bien plus proche de la réalité.



La problématique de l'eau est très complexe parce qu'elle fait intervenir des facteurs très divers mais aussi très imbriqués les uns et les autres. Même pris en vrac, quelques faits et chiffres seront beaucoup plus parlants que de fastidieuses explications et dégageront les points essentiels de la question dont,

notamment, une certaine vision de l'eau qui peut-être différente selon que l'on se situe au Centre ou à la Périphérie¹, la question de l'étatisation ou de la privatisation ainsi que celle de l'organisation de l'agriculture et des grande villes.

Il faut savoir, par exemple...

- qu'en 1998, au Pakistan, de violentes émeutes éclataient à Karachi parce que l'eau n'avait pas été distribuée pendant deux jours, situation qui se répète maintes fois tout au long de l'année ;
- que sur la seule année 1997, IBM pompait 2,7 millions de m³ d'eau dans les nappes très anciennes dans l'Essonne en France pour la fabrication de ses puces électroniques ;
- que, dans l'Ouest des USA, le Colorado fait partie de ces rares fleuves du monde qui ne parviennent plus à porter l'eau jusqu'à la mer à cause de prélèvements excessifs pour l'industrie régionale, prélèvements excessifs également des eaux fraîches des montagnes du Nevada pour alimenter les 560.000... piscines du coin !
- que l'agriculture prélève, à elle seule, 70% des ressources en eau douce et qu'elle a une responsabilité importante dans la pollution des nappes phréatiques par les nitrates et les pesticides. Parmi les grands pollueurs figurent aussi des secteurs industriels tels que l'agro-alimentaire - qui a besoin d'eau pour le lavage et la cuisson des aliments et qui, en plus, pousse les agriculteurs à produire de manière intensive (il n'est pas inutile de rappeler, ici, que ces secteurs participent déjà de la problématique des OGM et que l'agriculture intensive est responsable de la misère de milliers de petits paysans) - l'énergie, la chimie et la métallurgie ;
- qu'entre 1950 et 1990, le nombre de villes de plus d'un millions d'habitants est passé de 78 à 290 et qu'il devrait atteindre 550 en 2025. D'autre part, les villes de 10 millions d'habitants seraient au nombre de 21, dont 17 seraient situées dans le Tiers-Monde. Enfin, 30 à 40% de la population des villes suivantes n'a pas accès à l'eau potable : Buenos Aires, Casablanca, Delhi, Hanoï, Jakarta, Karachi, Le Caire, Manille, Mexico-City, Rio de Janeiro, Seoul, Shangai,...

L'eau saine, une denrée impayable ?

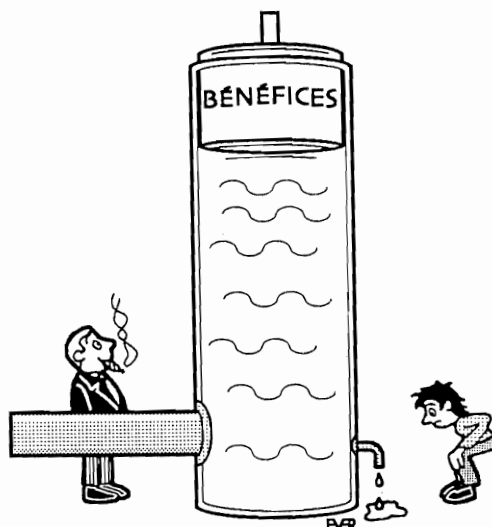
Quelques-unes de ces villes (Mexico avec 15 millions d'habitants, Shanghaï avec 14 millions, Jakarta, Calcutta et Bombay avec 20 millions) se nomment déjà aujourd'hui les grandes villes de la grande pauvreté; leur problème majeur est la santé. La qualité de l'eau disponible est bien en-deçà des normes.

Les problèmes liés à l'alimentation en eau et à l'assainissement de ces villes sont gigantesques. Et le cercle est vicieux : plus la population augmente, plus les besoins urbains augmentent, moins il y a d'investissements dans l'agriculture et plus il y a de dépenses pour des biens alimentaires (produits finis, importés bien sûr). Ainsi la pauvreté galope et les difficultés pour assurer les investissements nécessaires aux services en eau dans l'agriculture, la santé, l'éducation augmentent. Et la population rurale fuit la misère des campagnes en trouvant celle des villes. La boucle est bouclée.

Pour seulement maintenir l'état actuel (déplorable) des services d'alimentation en eau de ces mégapoles, elles devraient investir, d'ici 2025, 1% de leur PNB ! Pour l'ensemble des pays dits en développement, l'investissement total indispensable les 10 prochaines années est de 600 milliards de dollars. Les sources internationales (Banque Mondiale - Fonds monétaire international) atteignent à peine 60 milliards et sont assorties de conditions (les plans d'ajustement structurels) qui permettent la mondialisation de l'économie au profit des grandes multinationales, mais pas aux populations de ces pays de manger, ni même de s'abreuver !

La privatisation de l'eau

Qui dit mondialisation dit libéralisation et privatisation. En 1997, à Manille, les droits des services d'eau ont été transférés à deux groupes privés. Ce fait est très significatif. La privatisation, après avoir touché ces 20 dernières années tous les secteurs publics comme les banques, le gaz, l'électricité, les chemins de fer, la poste, les télécommunications, les hôpitaux, touche à présent le secteur de l'eau.



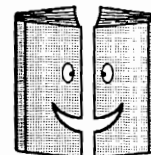
(2) « Le Manifeste de l'eau - pour un contrat mondial », Riccardo Petrella, Éditions Labor (Bruxelles), 1998.

Et les conséquences sont déplorables : 40% des manillais manquent d'eau et plus de 50% de l'eau se perdent à causes de fuites. D'autre part, il n'y pas de système d'assainissement et l'eau accessible est largement polluée. Enfin, la concurrence et la compétition entre les grands groupes privés qui se sont partagé la ville d'Est (pour Bechtel et une firme anglaise) en Ouest (pour la Lyonnaise des eaux et Vivendi) se fait au détriment de la population pauvre puisque le premier groupe propose l'eau à un prix inférieur que le second alors qu'il la distribue dans le quartier des affaires !

La situation est critique et depuis environ vingt ans des dizaines d'organisations se sont mobilisées et les conférences internationales se multiplient pour essayer de faire bouger les choses. Malgré tout cela, la situation continue à se dégrader. Aujourd'hui, 1,4 milliard de personnes (140 x la population belge, 5 x celle des USA) n'ont pas accès à l'eau potable et elles devraient être 4 milliards en 2025, soit la moitié de la population mondiale si rien n'est fait jusqu'à présent.

Mais que faire ?

Analysant une série d'exemples, dont ceux précités, Riccardo Petrella² montre du doigt les « Seigneurs de l'eau », ceux qui oublient qu'il s'agit d'un bien commun et qui se l'approprient. Il dénonce aussi l'abandon du secteur par l'état



A lire... A débattre

au privé. Même lorsqu'il en reste propriétaire, mais qu'il délègue le savoir technique et scientifique aux entreprises privées, l'Etat perd sa capacité de direction et de contrôle de cette ressource.

Pour Riccardo Petrella, il faut donc verrouiller l'accès à l'eau au capital privé et plaider pour l'institution d'un Parlement mondial de l'Eau. Il y travaille et un réseau européen, des parlementaires de l'eau vient d'être créé. Celui-ci s'engagera à essayer d'introduire dans les lois nationales l'idée que l'eau de leur pays est un bien géré au service de l'humanité et qu'elle n'appartient pas au pays en question.

Une question fondamentale reste pourtant en suspens. Bien qu'il déplore la main-mise du privé sur le secteur de l'eau et qu'il souligne fortement que la formule du partenariat public-privé s'établit généralement aux conditions et au profit du privé, Riccardo Petrella reste favorable à ce type de partenariat et « à des entreprises publiques de gestion de l'eau à capital public à hauteur de 80% ».

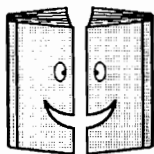
La question de l'étatisation-privatisation, du rôle de l'état et de la participation de toute la société

civile via les ONG, les syndicats, les communautés locales, à la gestion du bien commun reste un peu en plan. Faut-il vraiment continuer à laisser le privé gérer une partie du bien commun ? Faut-il continuer à compter sur des institutions qui ont largement fait la preuve de leur incompétence ou de leur manque de volonté, à commencer par le FMI et la Banque Mondiale ? La tendance sceptique actuelle, qui veut que l'on pense qu'il est illusoire de ne pas traiter avec les « *Seigneurs de l'argent* » parce qu'ils ont le pouvoir, doit-elle être légitimée parce qu'elle est générale ?

L'eau est une question cruciale, sa problématique est cruelle. La situation est à ce point désastreuse et son règlement vital pour l'homme, que l'on ne peut pas attendre de vider le débat. Il faut travailler dans l'urgence. Pour cette raison, il est justifié de suivre les propositions de Riccardo Petrella.

Mais que cela n'empêche surtout pas de remettre le système profondément en cause : à quand la révolution ?

A suivre...



MARCHE MONDIALE DES FEMMES 2000

8 mars : Journée internationale des femmes

14 octobre : Marche belge et européenne à Bruxelles

17 octobre : Marche mondiale à New-York

coordination belge :

Sophie Pioro, Tél : 02- 229.38.21, Fax : 02- 229.38.20,

Email : cffb@amazon.be

Quel commerce, quel développement ?

Les enjeux d'un nouveau round de négociations commerciales internationales

A la demande d'Oxfam, le Gresea (Groupe de Recherche pour une Stratégie économique alternative) vient de réaliser une importante brochure à propos de l'OMC (40 pages). Publié en septembre 99 avec le soutien du CNCD (Centre National de Coopération au Développement), 39 p., prix : 100 FB.

L'objectif de la brochure est double : d'une part contribuer à construire un bilan des Accords et des règles de l'OMC dans la perspective des pays du Sud, d'autre part souligner les opportunités stratégiques d'obtenir lors de la Conférence de Seattle une réforme des règles de l'OMC.

Au sommaire :

- Légitimité de l'OMC, historique et système de règlement des conflits.
- Seattle Sud : quels enjeux pour le Sud ?
- OMC et développement durable.
- OMC : la fin des traitements spéciaux pour le développement.
- Articulations avec FMI, Banque Mondiale, CNUCED.
- Un glossaire bien utile reprend en fin de publication les sigles et abréviations que nous trouvons chaque jour dans la presse.

La Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) a dressé dans son Rapport 1999 le bilan des accords de l'OMC et constate que les pays en développement qui ont le plus ouverts leurs régimes commerciaux n'ont pas bénéficié de la libération des échanges qui s'est faite de manière déséquilibrée. Les facteurs qui expliquent ce bilan sont analysés et permettent de comprendre pourquoi la libéralisation accélérée imposée - sans réciprocité - aux pays en développement par les accords de l'OMC n'a contribué ni à la croissance, ni à la création d'emplois, ni à la réduction de la pauvreté.

Constituée de manière autonome et en marge des Nations Unies, l'OMC est entrée en vigueur en tant que traité et structure permanente cumulant, chose inhabituelle, les trois fonctions : l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

Son champ de compétences est aussi tellement large qu'on peut se demander ce qui reste comme possibilité pour les peuples d'exercer leur droit à mettre en oeuvre leur propre voie de développement. Ainsi, dans le domaine agricole, les règles de l'OMC ont conduit à une concurrence inégale entre les produits toujours indirectement subsidiés du Nord et ceux qui ne peuvent pas l'être au Sud.

Dans le domaine de la propriété intellectuelle, l'OMC exige la suppression des lois démocratiquement instituées pour y substituer ses propres règles. Ces règles contribuent à l'accroissement de la privatisation et de la concentration de la recherche et des coûts liés à la diffusion des innovations. La poursuite des négociations pour libéraliser les services pourrait se traduire par une privatisation de services essentiels au développement (l'éducation, la santé, la fourniture de biens essentiels comme l'eau potable...).

L'Union européenne et les USA voudraient encore faire passer 3 nouveaux Accords sur l'investissement, la concurrence et les marchés publics. Ces accords empêcheraient tout contrôle national sur les conditions d'accès des investisseurs étrangers.

Un moratoire sur toute nouvelle négociation à l'OMC, une évaluation et une révision de ses règles et pratiques devrait permettre d'affirmer les principes indispensables au développement qui doivent fonder le droit international, entre autres :

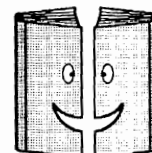
- la protection des pratiques agricoles vivrières et paysannes, fondement de toute souveraineté alimentaire des nations.
- le respect de la notion de service public dans les secteurs essentiels tels que l'eau, la santé, l'éducation, les services de communication, l'énergie, la culture...
- le respect systématique du principe de précaution en matière de santé publique, d'alimentation et d'environnement.
- le refus de tout dumping économique et social.

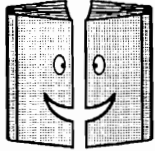
Les Accords existants devraient par ailleurs

*OXFAM, 39
rue du Conseil,
1050 Bruxelles,
Tél : 02-
501.67.00, Fax
: 02-
511.89.19,
Email :
oxfamsol@
oxfamsol.be;*

*GRESEA, 11
rue Royale,
1000 Bruxelles,
Tél : 02-
219.70.76,
Fax : 02-
219.64.86,
Email :
gresea@
village.uunet.be*

A lire... A débattre





corriger des déséquilibres majeurs et faire reconnaître :

- la liberté de circulation et d'installation des personnes qui s'est heurtée à de nombreux obstacles tandis que s'intensifiait la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux hors de tout contrôle social et politique.
- les obligations qui s'imposent aux entreprises

transnationales et aux Etats en terme de transfert de technologie pour assurer les droits des peuples aux savoirs et aux technologies nécessaires au développement durable.

- les règles impératives pour contrôler les abus de position dominante, surtout dans le domaine des sciences de la vie et de l'information.

Brigitte Poulet.

(1) Les textes entre guillemets sont tirés des brochures de FGF.

La Fondation pour les Générations futures... Vous connaissez ?

« Identifier, mettre en oeuvre des idées et des actions originales qui sont à l'échelle des défis de demain, tout en répondant aux urgences d'aujourd'hui. »

« L''être humain, acteur, moteur et bénéficiaire d'un projet, respectueux de la nature visant au mieux-être du plus grand nombre à l'échelle de la planète. » (1)

Voici les objectifs de FGF pour faire pièce aux quatre déséquilibres majeurs qu'elle identifie : Nord/Sud, riches/pauvres, homme/nature et générations actuelles/futures. Son mode d'action : *« faire émerger, soutenir et rendre visibles des exemples concrets, innovants et alternatifs qui s'inscrivent dans une optique de développement soutenable. »*

C'est ainsi que lors d'un premier appel à initiatives, en 1998, 130 projets lui ont été adressés. Ce nombre témoigne de la vitalité et de la richesse d'un mouvement de citoyens qui tentent de devenir acteurs d'une société qui fonctionnerait autrement. FGF veut encourager et faire sortir des coulisses ces acteurs ignorés du grand public, faire converger ces initiatives.

Sept projets ont été proclamés *« lauréats »*. Les autres projets ne sont pas abandonnés pour autant, bénéficiant d'un suivi au quotidien, de mise en réseau des initiatives et d'une invitation à participer à la Semaine des générations futures. Un *« prix FGF pour thèse relative au développement soutenable »* a également été lancé en 99, dont le lauréat, outre qu'il aura reçu une bourse, verra sa thèse éditée et diffusée.

Quatre séminaires-débats autour du concept *« temps et développement soutenable »* ont eu lieu en juin 99. Et une *« Semaine des Générations Futures »* a été organisée tout récemment en novembre dans l'intention de mettre en contact et de générer les échanges entre les candidats aux différents appels et tout groupe ou personne sensible à la démarche de FGF.

Pour plus de renseignements : FGF, 182 rue des Brasseurs, 5000 Namur, Tel. : 081-22.60.62, Fax : 081-22.44.46, E-Mail : fgf@ping.be

AGENDA

- Atelier Collectif : Droit d'association et de défense collective des minimexés
18 janvier 14h 47 rue Malibran, 1050 Bruxelles rens. :02-646.46.33
 - Lieu de parole et de solidarité : Bien manger, pour pas cher ?
18 janvier 18h30 35 rue Van Elewijck, 1050 Bruxelles rens. 02-479.39.82
 - **Formation : Culture et développement économique**, par Gabriel Maissin, économiste.
jeudis 13/1, 27/1, 3/2 et 17/2, de 9h15 à 16h30, Bruxelles rens. : 067-21.94.68
Analyse des rapports qu'entretiennent les champs du culturel et de l'économique.
 - Atelier Collectif : Création d'emplois de proximité : le plan Rosetta
20 janvier 18h 176 Ch. de Haecht, 1030 Bruxelles rens. :02-646.46.33
 - Atelier Collectif : Minimex : combien et pour qui ?
24 janvier 17h30 176 Ch.de Haecht , 1030 Bruxelles rens. :02-646.46.33
- **Assemblée générale du Collectif**
24 janvier de 20 à 22h 176 chsée de Haecht à 1030 Bruxelles rens. :02-646.46.33
- Atelier Collectif : insertion et mise au travail par les CPAS : les ALE
25 janvier 13h30 47 rue Malibran,1050 Bruxelles rens. :02-646.46.33
 - Atelier Collectif : Droits de base et droit de recours
25 janvier 20h 47 rue Malibran, 1050 Bruxelles rens. :02-646.46.33
 - **Forum Sécurité Sociale** : Enjeux sociaux de l'Union européenne (Ministère féd.des Aff. sociales)
25 janvier 14h à 17h INAMI, 211 Av. de Tervueren, 1150 Bxl (métro : Montgomery)
Rens. : Mme Van Wemmel, Tél : 02 - 509.82.76
 - **ATTAC - Bruxelles** : La Spéculation à l'assaut du Tiers-Monde
28 janvier 20h Rue du Parc 89, St Gilles
 - Lieu de parole et de solidarité : film « Alter Egaux », en présence réalisatrice (S.Drijvers)
1 février, 18h30 35 rue Van Elewijck, 1050 Bruxelles rens. 02-479.39.82
 - Comité de défense des chômeurs
8 février 18h30 15 rue de Londres, 1050 Bruxelles rens. 02-216.59.73 et
02-479.39.82
 - **Acteurs de l'Ombre : ALE hop au boulot !**
Lundi 14 février .. 14h FGTB Charleroi, Bd Devreux, 36-38, Réserv. : Daniel Marata 071- 31.62.22
 - Lieu de parole et de solidarité : L'Europe Syndicale, avec Corine Gobin
15 février 18h30 35 rue Van Elewijck, 1050 Bruxelles rens. 02-479.39.82
 - Comité de défense des chômeurs
22 février 14h30 15 rue de Londres, 1050 Bruxelles rens. 02-216.59.73 et
02-479.39.82
 - **ATTAC - Bruxelles** : La taxe Tobin : un pas dans le bon sens...
25 février 20h Rue du Parc 89, St Gilles
 - **Journée internationale des femmes**
8 mars Rens. Sophie Pioro, Tél : 02- 229.38.21, Fax : 02- 229.38.20, E-mail : cffb@amazone.be



....., le

Le Président de la Chambre des Représentants
Palais de la Nation
1008 Bruxelles

Monsieur,

En démocratie, le pouvoir doit se soumettre, par moments, au contrôle du peuple et le "premier" de ces moments est le renouvellement des représentants.

Il en découle:

que les seuls garants de scrutins démocratiques sont les assesseurs et témoins issus du peuple;
que toute procédure concernant les scrutins doit être compréhensible et accessible à tous;
que les scrutins ne peuvent en aucun cas devenir une affaire commerciale.

Ayant vu de près, en quoi consiste le vote automatisé :

un "bulletin / carte magnétique" dont le "contenu" est "illisible" pour les électeurs, assesseurs, témoins ...
un "dépouillement" qui échappe totalement aux assesseurs et témoins puisqu'il n'y en a même plus...
un "marquage" des bulletins / cartes magnétiques remis aux électeurs européens non belges ¹.

En tant que citoyen(ne) désireux(se) de vivre en démocratie et pensant qu'il est intolérable et inadmissible :
que certaines catégories d'électeurs puissent voir ainsi le secret de leur vote dévoilé;
que les scrutins soient une affaire commerciale confiée à des sociétés privées;
que la surveillance des scrutins devienne ainsi le privilège d'une "élite".

Et pensant qu'une démocratie ne peut, sous peine de perdre son âme, se soustraire à la surveillance du peuple en particulier au moment crucial où il renouvelle ses élus;

Je vous demande d'abroger la loi et tous les articles de loi qui permettent d'utiliser le vote automatisé.

Je vous demande aussi de ne jamais "introduire" dans l'isoloir un quelconque "intermédiaire" entre ma volonté d'électeur et mon bulletin : je dois rester entièrement maître de celui-ci et cela, sans aucune "assistance".

Dans l'espoir que vous agirez en conséquence et restituerez immédiatement aux assesseurs et témoins choisis au hasard parmi les citoyens, le pouvoir qui leur incombe : être les garants d'élections démocratiques, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

(Nom, adresse et signature)

Copies à : La Présidente du Parlement Européen, 97 rue Béliard, 1047 Bruxelles
Pour E.V.A., 9 rue Rouppe, 1000 Bruxelles- fax 02-513.55.25

Et au : Premier Ministre, 16 rue de la Loi, 1000 Bruxelles
Président de la Commission Européenne, 200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles
Collège des Echevins et Bourgmestre de ma commune

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » du collectif est disponible sur demande). Il veut exister en tant que mouvement, en privilégiant aussi le fonctionnement en réseau avec d'autres mouvements.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. Nous pensons qu'en travaillant entre partenaires d'horizons différents, nous pourrions lutter plus efficacement contre l'exclusion et les problèmes d'emploi.

Genèse du projet

L'idée a germé au sein de l'association « **Solidarités en mouvement** », en juin 1995. Différentes réunions ont été organisées et ont mobilisé diverses personnes autour d'un projet d'« Etats généraux de l'emploi ». Petit à petit, l'idée a mûri. L'appel du collectif et son nom ont été adoptés définitivement le 14.9.96.

Nos objectifs

L'emploi a été jusqu'ici le moyen qui permettait d'avoir des revenus décents pour vivre et s'insérer dans la société. Or, il est de plus en plus en danger. Non seulement le nombre de personnes sans emploi augmente sans cesse, mais les conditions de travail de ceux qui ont encore un emploi se dégradent.

Nous refusons d'accepter cette situation comme une fatalité. Nous avons conscience qu'il est nécessaire d'agir et de lutter contre une logique du « yaka ». Nous pensons que les citoyens ont le droit et le devoir de s'exprimer, de réfléchir et de s'organiser pour impulser un changement de société. Il faut s'unir et constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Différents ateliers de réflexion sont organisés au sein du collectif. Des forums ont eu lieu en 1996, 1997 et 1998, où nous avons invité d'autres organisations pour développer des revendications précises en matière d'emploi et d'accès à des revenus décents. La plate-forme qui est issue du troisième forum a été rendue publique en septembre 1998. Actuellement nous préparons un Forum consacré au problème du travail social des CPAS.

Comment nous contacter ?

Adresse : 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles
Téléphone : 02 - 646.46.33
Fax : 02 - 646.46.33
e-mail : collectifemploi@ping.be
site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

Comment nous soutenir ?

abonnement : 500 FB par an - 300 FB sans-emploi - 1000 FB organisations
membre effectif : 1.200 FB par an (600 FB pour les sans-emploi)
organisations membres : 2.400 FB par an (1.200 FB pour les organisations de sans-emploi ou les petites organisations)

numéro de compte : 523 - 0800384 - 15

NOTES

Journal de Collette

*Du 1er octobre
au 30 novembre 1999*

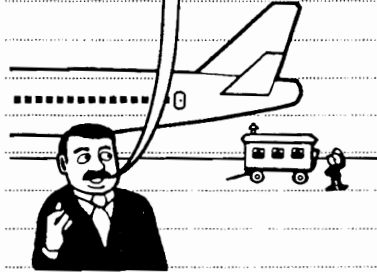
BR

OCTOBRE 1999

Lundi 4

*Des gitans slovaques sont
expulsés de Belgique.*

Nous avons encore quelques petits
problèmes techniques à régler.

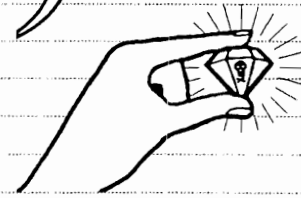


OCTOBRE 1999

Mercredi 6

*Anvers abriterait le commerce
des diamants qui finance la
guerre en Angola.*

Un diamant superbe! Quel
dommage qu'il ait ce défaut!

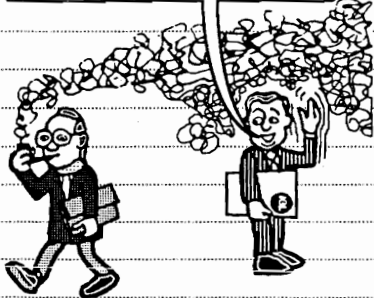


OCTOBRE 1999

Mardi 12

*Le juge Leys, qui a mené
l'enquête contre la KBLux,
s'en va.*

Nous pourrions enfin respirer.

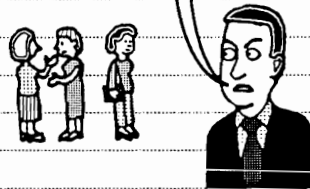


OCTOBRE 1999

Samedi 23

*A la Conférence sur la
réforme de l'état, il n'y a que
trois femmes sur 31 personnes
(CVP, VLD et Ecolo).*

Deux flamandes, une francophone.
C'est intolérable: il n'y a pas de
parité linguistique!

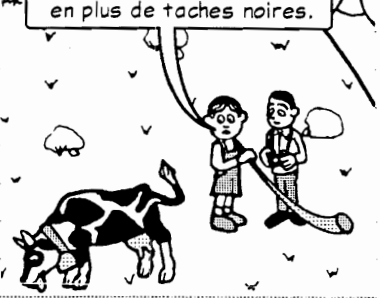


OCTOBRE 1999

Lundi 25

*Le SVP, un parti xénophobe
et raciste, sort gagnant des
élections suisses.*

Oui, nos vaches ont de plus
en plus de taches noires.



OCTOBRE 1999

Jeudi 28

*Le Conseil des ministres
européens décide d'admettre
dans le chocolat 5% de graisses
autres que le beurre de cacao.*

Moi, je suis solidaire des
producteurs de cacao. Je
mange 5% de plus.

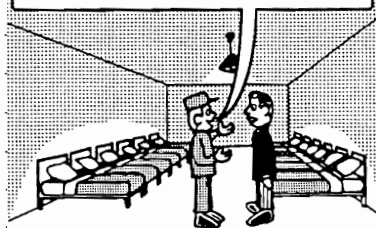


NOVEMBRE 1999

Samedi 6

*A New-York, les sans-abri
doivent travailler s'ils ne
veulent pas perdre leur droit
d'accès aux centres d'accueil.*

Depuis que nous excluons tous
ceux qui ne travaillent pas, notre
centre est devenu très propre.



NOVEMBRE 1999

Mercredi 24

*On est arrivé à un accord sur
la télécarte sociale.*

C'est probablement ce
vaurien de notre fils qui a
reçu sa télécarte sociale.

